

PROJET DE PARC NATIONAL DE LA CÔTE-DE-CHARLEVOIX

ENTRE FLEUVE ET MONTAGNE

DOCUMENT D'INFORMATION

2026

Photos

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP)

Coordination et rédaction

Cette publication a été réalisée par la Direction principale des parcs nationaux du MELCCFP. Elle a été produite par la Direction des communications du MELCCFP.

Renseignements

Téléphone : 418 521-3830
1 800 561-1616 (sans frais)

Formulaire : www.environnement.gouv.qc.ca/formulaires/renseignements.asp

Internet : www.environnement.gouv.qc.ca

Dépôt légal – 2026
Bibliothèque et Archives nationales du Québec
ISBN 978-2-555-03682-6 (PDF)

Tous droits réservés pour tous les pays.
© Gouvernement du Québec – 2026

Table des matières

1.	Présentation de l'initiateur _____	1
2.	Démarche de consultation _____	3
3.	Historique du projet _____	5
4.	Présentation du projet _____	7
4.1	Toponyme proposé _____	7
4.2	Limite proposée _____	8
4.3	Description du territoire _____	8
4.4	Conservation et protection du milieu _____	13
4.5	Zonage proposé _____	14
4.6	Concept d'aménagement proposé _____	20
4.6.1	Rencontres avec les citoyens et les intervenants du milieu _____	20
4.6.2	Études réalisées dans le cadre du projet de parc national _____	21
4.6.3	Propositions d'aménagement _____	23
4.7	Propositions de valorisation des découvertes _____	38
5.	Orientations de gestion _____	39
6.	Prochaines étapes _____	47
7.	Références bibliographiques _____	48
8.	Annexe _____	49



1. Présentation de l'initiateur

Le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (Ministère ou MELCCFP) a le mandat de planifier et de développer le réseau des parcs nationaux québécois, ainsi que d'encadrer leur exploitation. Les principales responsabilités qui en découlent sont la création de parcs nationaux et la modification de leur limite, ainsi que l'élaboration et la révision des outils d'encadrement, tels que la Loi sur les parcs (chapitre P-9), le Règlement sur les parcs (chapitre P-9, r.25), la Politique sur les parcs nationaux du Québec ainsi que les plans directeurs de chaque parc national. Le réseau des parcs nationaux du Québec compte 28 territoires, auxquels s'ajoute le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent, géré conjointement avec le gouvernement du Canada (carte 1). D'ailleurs, le projet de parc national partage une limite commune avec le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.

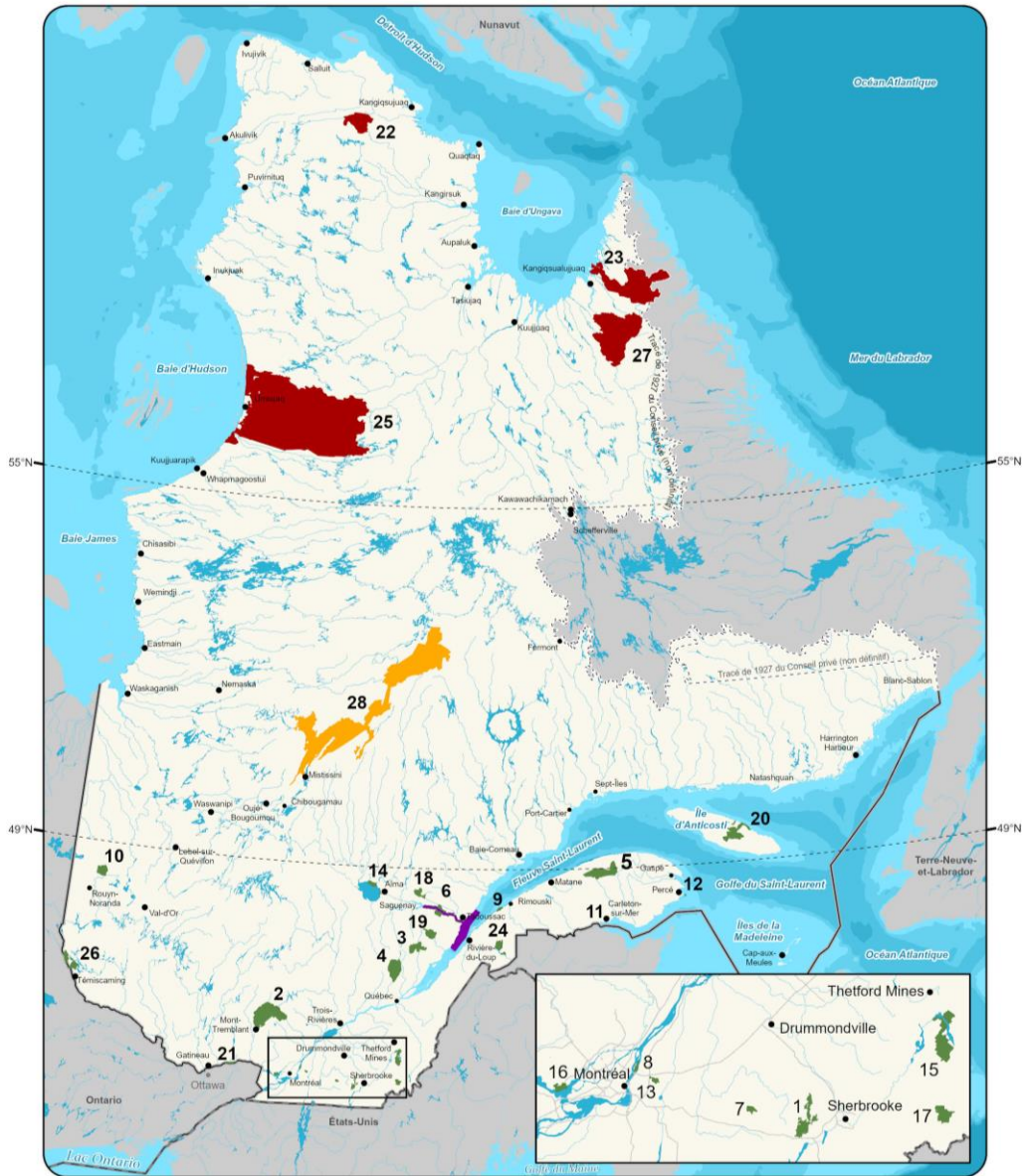
La mission des parcs nationaux du Québec est d'assurer la conservation de territoires représentatifs des régions naturelles du Québec ou de sites naturels à caractère exceptionnel, notamment en raison de leur diversité biologique, afin que ceux-ci puissent profiter aux générations actuelles et futures, à des fins d'éducation et de récréation extensive (activité nécessitant une faible densité d'utilisation du territoire et des équipements peu élaborés). Ainsi, les parcs nationaux du Québec constituent des espaces qui évoluent sans autres interventions que celles nécessaires à leur protection ainsi qu'à leur mise en valeur, en vue de favoriser leur découverte. Les parcs nationaux du Québec constituent de ce fait un apport à la sauvegarde de la biodiversité et à l'engagement du gouvernement de protéger 30 % de son territoire d'ici 2030.

Afin d'atteindre le double objectif de conservation et d'accessibilité des parcs, trois orientations ont été adoptées dans le cadre de la Politique sur les parcs nationaux du Québec (ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs, 2018) pour guider les actions entreprises par le gouvernement :

1. Poursuivre le développement du réseau des parcs nationaux du Québec;
2. Assurer la conservation des patrimoines naturel, culturel et paysager;
3. Contribuer à la qualité de vie des citoyens et des collectivités.

La création du parc national de la Côte-de-Charlevoix répondrait à l'orientation 1 de la Politique qui vise la poursuite du développement du réseau des parcs nationaux du Québec. Les orientations 2 et 3 se concrétiseraient dans l'exploitation du parc national. Par ailleurs, la pertinence de ce projet s'appuie sur plusieurs critères mentionnés dans la Politique, dont la biodiversité, la beauté des paysages, le patrimoine culturel, le potentiel récréotouristique, l'accessibilité et l'appui des collectivités locales et autochtones.

Carte 1. Le réseau des parcs nationaux du Québec



Parc national - exploité par la SÉPAQ

- | | |
|--|--|
| 1 du Mont-Orford | 13 du Mont-Saint-Bruno |
| 2 du Mont-Tremblant | 14 de la Pointe-Taillon |
| 3 des Grands-Jardins | 15 de Frontenac |
| 4 de la Jacques-Cartier | 16 d'Oka |
| 5 de la Gaspésie | 17 du Mont-Mégantic |
| 6 du Fjord-du-Saguenay | 18 des Monts-Valin |
| 7 de la Yamaska | 19 des Hautes-Gorges-de-la-Rivière-Malbaie |
| 8 des Îles-de-Boucherville | 20 d'Anticosti |
| 9 du Bic | 21 de Plaisance |
| 10 d'Aigüebelle | 24 du Lac-Témiscouata |
| 11 de Miguasha | 26 d'Opémican |
| 12 de l'Île-Bonaventure-et-du-Rocher-Percé | |

Parc marin - exploité conjointement par la SÉPAQ et Parcs Canada

du Saguenay-Saint-Laurent

Parc national - exploité par Parcs Nunavik

- | |
|--------------------|
| 22 des Pingualuit |
| 23 Kuururjuaq |
| 25 Tursujuq |
| 27 Ulliitaniujalik |

Parc national - exploité par la Nation crie de Mistissini

- | |
|--------------|
| 28 Nibiischi |
|--------------|

Les numéros indiquent l'ordre général de création des différents parcs nationaux en vertu de la Loi sur les parcs.



Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs
Québec

© Gouvernement du Québec, avril 2026



2. Démarche de consultation

La consultation du public fait partie intégrante du processus de création d'un parc national. Elle permet de recueillir les commentaires sur le projet à divers moments durant le processus, afin de favoriser l'adhésion au projet. Pour prendre en compte les suggestions soumises et les enjeux soulevés, des ajustements au projet peuvent être apportés tout au long de la démarche de consultation.

Cette démarche comprend :

- des consultations ciblées auprès des parties prenantes locales et régionales;
- des consultations particulières auprès des communautés autochtones concernées pour assurer la prise en compte de leurs intérêts et préoccupations;
- une consultation publique de 60 jours à la suite de la publication de l'avis d'intention de créer le parc national à la *Gazette officielle du Québec*.

Le présent document d'information s'inscrit dans le cadre de cette consultation publique. Il a pour but de communiquer les renseignements relatifs au projet de parc national de la Côte-de-Charlevoix, notamment la limite, le zonage et le concept d'aménagement proposés. Il peut être consulté de concert avec le document *État des connaissances : projet de parc national de la Côte-de-Charlevoix* qui présente les connaissances disponibles et recueillies sur le territoire visé.

À l'issue du délai de 60 jours, une audience publique par le Bureau d'audience publique sur l'Environnement pourrait être tenue si des oppositions écrites sont transmises au MELCCFP.

Finalement, une dernière consultation de 45 jours est effectuée lors de la proposition de modification du Règlement sur les parcs est publié à la *Gazette officielle du Québec*.

Besoin d'en savoir plus?

Consultez le site du gouvernement du Québec pour obtenir des informations sur le projet : [Consultation Québec](#)

Pour participer

Les intéressées sont invitées à faire part de leurs commentaires sur la limite, le zonage, le concept d'aménagement ou tout autre sujet relatif au projet. Les commentaires peuvent être transmis au ministre d'ici le 18 juin 2026, par courriel : consultation-parcs@environnement.gouv.qc.ca

ou par courrier :

Direction principale des parcs nationaux
880, chemin Sainte-Foy, 2^e étage, local 2.50
Québec (Québec), G1S 4X4





3. Historique du projet

En 1996, dans le cadre de la planification du réseau des parcs nationaux du Québec, le ministère responsable des parcs nationaux a repéré des sites potentiels dans certaines régions naturelles du sud du Québec qui n'étaient pas encore représentées dans le réseau. Deux secteurs ont alors été retenus dans la région de Charlevoix comme étant représentatifs de la région naturelle de la côte de Charlevoix : le secteur Côtier situé de part et d'autre de la baie des Rochers et celui des Palissades (Lepage, 1996).

En 2007, le Ministère et la municipalité régionale de comté (MRC) de Charlevoix-Est ont entamé des discussions sur la possibilité de créer un parc national avec les secteurs visés. En 2008, la MRC adoptait une résolution demandant au Ministère d'évaluer la possibilité de créer un parc national avec le territoire d'étude et de lui accorder le plus tôt possible un statut de réserve de biodiversité projetée. Ce soutien s'est élargi en 2009, alors que chacune des six municipalités de la région de Charlevoix a adopté des résolutions similaires. En 2010, la Conférence régionale des élus de la Capitale-Nationale a également appuyé le projet.

De 2011 à 2013, le Ministère a réalisé des études et des inventaires pour connaître les composantes écologiques, humaines et culturelles du territoire à l'étude.

En 2012, il a mis sur pied un groupe de travail composé d'élus, de représentants des communautés autochtones et d'organismes régionaux.

En 2014, le gouvernement a créé la réserve de biodiversité projetée de la Côte-de-Charlevoix pour protéger le territoire de manière transitoire, en attendant de lui accorder un statut permanent de protection, soit celui de parc national.

En 2015, dans un contexte de retour à l'équilibre budgétaire, le ministre responsable des parcs nationaux a suspendu le projet. La MRC de Charlevoix-Est a ensuite adopté plusieurs résolutions demandant sa relance.

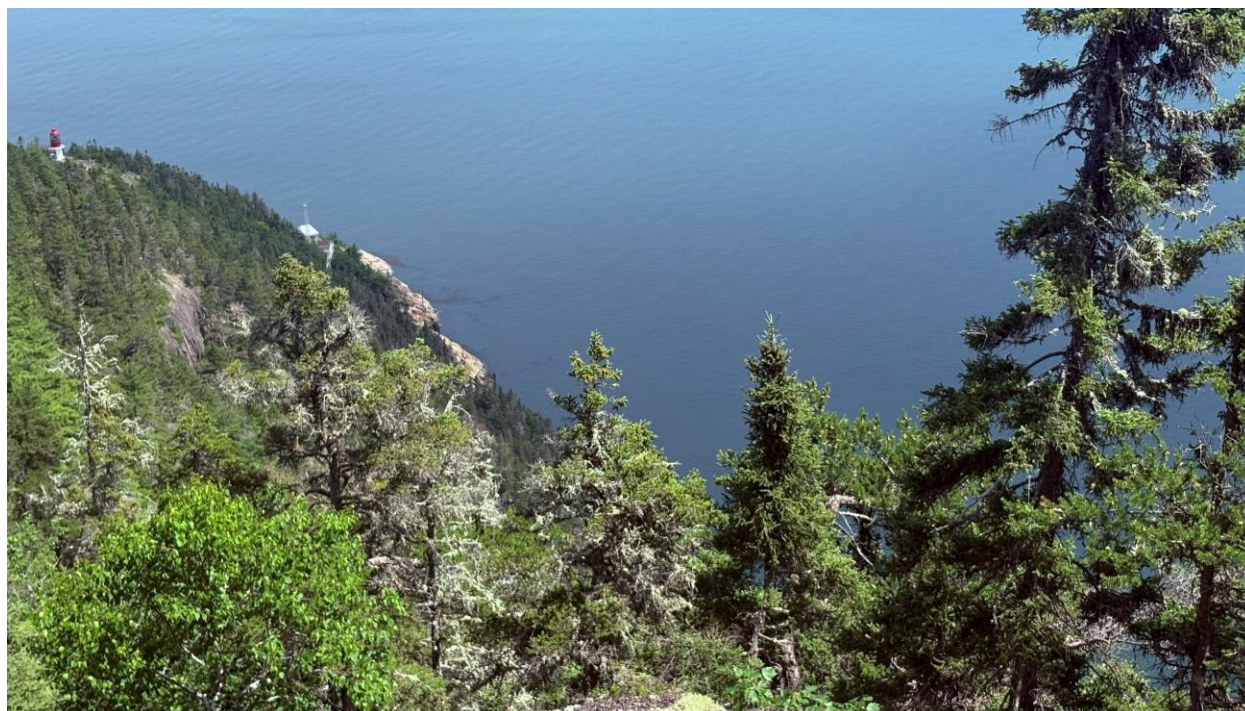
En 2018, à la demande de la MRC de Charlevoix-Est, le Ministère a fait l'acquisition du site de la Pointe-aux-Alouettes, compte tenu de sa valeur historique et naturelle. La gestion du site a alors été confiée à la MRC, dans le cadre d'une convention de gestion territoriale convenue avec le ministère des Ressources naturelles et des Forêts.

En 2022, le gouvernement s'est engagé à améliorer l'accès à la nature pour les Québécois, notamment par la création du parc national de la Côte-de-Charlevoix, relançant officiellement le projet. Cet engagement a été réaffirmé par le premier ministre et par le ministre responsable des parcs nationaux en 2024.

En 2023, à la demande de la MRC de Charlevoix-Est, le Ministère a inclus le site de la Pointe-aux-Alouettes dans le projet de parc national.

À partir de 2024, le gouvernement a procédé à quelques acquisitions de terrains, de gré à gré, pour consolider la protection des milieux naturels et pour permettre l'accès au territoire.

Entre 2022 et 2026, le ministère a procédé à de nombreuses consultations de la population et des organisations visées par le projet. Il a également arpenté le territoire dans l'objectif de bonifier l'état des connaissances et de proposer un concept d'aménagement qui cadre avec les attentes du milieu et les contraintes physiques du territoire, tout en assurant la protection des milieux sensibles.





4. Présentation du projet

4.1 Toponyme proposé

Le nom proposé pour le projet de parc national reprend celui de la région naturelle dans lequel il se trouve et s'inspire de la position côtière d'une grande partie du territoire à l'étude. Cette proposition n'est toutefois pas définitive et pourrait évoluer en fonction des suggestions reçues par le Ministère ou de celles qui seraient transmises lors de la présente consultation publique.

Le toponyme du futur parc national devra respecter les règles d'écriture et les critères de choix de la Commission de toponymie du Québec (2025). Par exemple, le nom du futur parc national doit avoir un lien avec le territoire où il se trouve. Aussi, la dénomination doit être claire, facile à comprendre et cohérente, de manière à permettre aux citoyens et aux visiteurs de relier le nom du parc national à l'environnement du territoire.

D'ici la création du parc national, le Ministère prendra en compte les propositions reçues et les analysera au regard des règles d'écriture et des critères de choix de la Commission. Les propositions retenues par le Ministère seront soumises à la Commission, laquelle donnera ensuite un avis sur le nom à privilégier. Par ailleurs, la Commission a déjà confirmé que le toponyme actuel du projet de parc national respecte ses règles.

Cette démarche s'applique également aux noms des secteurs et des sentiers qui seraient proposés dans le cadre du projet de parc national.

4.2 Limite proposée

Le territoire visé par le projet de parc national de la Côte-de-Charlevoix se situe dans la région administrative de la Capitale-Nationale, plus précisément dans la MRC de Charlevoix-Est, dans les municipalités de Saint-Siméon et de Baie-Sainte-Catherine (carte 2).

Le territoire proposé couvre un peu plus de 63 km². Il est composé de trois secteurs qui sont décrits plus loin : le secteur Côtier, le secteur des Palissades et le secteur de la Pointe-aux-Alouettes.

Il est composé de terrains de tenure publique. Un terrain additionnel pourrait être ajouté au territoire du futur parc national pour permettre un accès sécuritaire au secteur Côtier Nord à partir de la route 138. Le gouvernement devra toutefois faire l'acquisition de ce terrain avant de pouvoir l'intégrer au parc national. Cette acquisition se ferait une fois que l'intention de créer le parc national serait confirmée. Les propriétaires dudit terrain ont été rencontrés par le Ministère.

Dans le secteur Côtier, le chemin de la Mer et le quai de Baie-des-Rochers sont exclus de la limite proposée. La route 170, qui traverse le secteur des Palissades, est également exclue.

4.3 Description du territoire

L'information contenue dans la présente section est tirée de *l'État des connaissances : projet de parc national de la Côte-de-Charlevoix*. Ce document présente diverses connaissances recueillies sur les patrimoines naturel, culturel et paysager dans le cadre du projet de parc national qui ont guidé la définition des orientations de gestion, ainsi que des propositions de zonage et de concept d'aménagement.

Le territoire à l'étude de ce futur parc national est divisé en trois secteurs distincts, chacun présentant des caractéristiques naturelles, paysagères et culturelles d'intérêt (carte 2).

Secteur Côtier

Ce secteur comprend les terres publiques le long de la côte de l'estuaire moyen du Saint-Laurent, entre le cap de la Tête au Chien et l'anse du Chafaud aux Basques. Il comprend notamment le territoire de part et d'autre de la baie des Rochers, un endroit remarquable tant par son paysage que par sa biodiversité. Cette baie et les côtes qui la bordent abritent une faune aviaire et marine diversifiée, incluant des espèces en situation précaire. La présence d'un ancien four basque, aux abords de l'anse du Chafaud aux Basques, témoigne de la fréquentation historique de pêcheurs basques au 16^e siècle et confère une valeur patrimoniale à ce secteur.

Les panoramas observables depuis ce secteur se distinguent par les imposants escarpements de la côte de Charlevoix. Le visiteur peut y contempler, entre autres, les courants marins ainsi que le passage de divers mammifères et oiseaux marins. D'autres points de vue offrent une ouverture privilégiée sur le plateau du Bouclier canadien, où l'horizon entremêle crêtes arrondies et vallées parcourues de rivières, et où s'étendent, à perte de vue, des forêts mêlant essences feuillues et résineuses.

Secteur des Palissades

Ce secteur est dominé par une impressionnante paroi rocheuse de 400 mètres de hauteur qui s'étend sur près de 4 kilomètres et qui ceinture la vallée de la rivière Noire. Les méandres de cette rivière, témoin du passage des glaciers, y ajoutent un caractère singulier. Les talus d'éboulis au pied de la paroi sont l'habitat pour plusieurs espèces floristiques rares pour la région, dont deux espèces floristiques désignées vulnérables à la récolte au Québec (sanguinaire du Canada et matteucie fougère-à-l'autruche d'Amérique). Le territoire comprend également une diversité d'essences forestières.

Les méandres de la rivière Noire, de même que l'imposante paroi rocheuse, structurent le paysage de ce secteur. Ces éléments sont apercevables depuis divers points de vue, offrant une pluralité de perspectives. Depuis certains sommets, il est également possible de voir le fleuve et d'observer les crêtes et vallées laurentiennes qui se déploient vers l'horizon.

Secteur de la Pointe-aux-Alouettes

Ce secteur, au confluent du Saint-Laurent et de la rivière Saguenay, revêt une importance historique majeure. C'est en effet près de ce lieu que les Français auraient conclu, en 1603, la « Grande Alliance » avec trois nations algonquiennes : les Innus, les Anishinaabeg et les Wolastoqiyik. Cette alliance a marqué le début de la colonisation française en Amérique du Nord et constitue un jalon fondamental de l'histoire de la Nouvelle-France. Il comprend également un ensemble de bâtiments datant de la fin des années 1800 de l'ancien village de Saint-Firmin, un site patrimonial cité par la Municipalité de Baie-Sainte-Catherine en 2008 en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002). Par ailleurs, le botryche pâle, une espèce floristique susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec, est présente dans ce secteur. L'hirondelle de rivage, une espèce pour laquelle le Centre de données sur le patrimoine naturel du Québec attribue un statut de « candidate » et qui est désignée menacée au Canada, y niche dans le talus sablonneux.

Les paysages observables depuis la Pointe-aux-Alouettes conjuguent notamment les battures, l'estuaire moyen, l'entrée du Fjord et les terrasses marines de Tadoussac. Le visiteur peut y contempler les variations de courants marins, la circulation des navires, les migrations d'oiseaux de même que des bâtiments historiques.

Les secteurs Côtier et des Palissades se trouvent en partie dans la région naturelle B21 « la Côte de Charlevoix » (carte 3), telle qu'elle est définie par le cadre écologique du ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche (Gouvernement du Québec, 1986). Cette région naturelle longe l'estuaire du Saint-Laurent et forme la bordure méridionale du Bouclier laurentien, s'étendant de Petite-Rivière-Saint-François à Baie-Sainte-Catherine. Le paysage, marqué par des escarpements côtiers et des vallées profondes, a été façonné par l'action des glaciers. L'altitude moyenne de ces hauts plateaux est de 400 m, tandis que le mont des Éboulements, point central de la région, culmine à 770 m.

Le secteur de la Pointe-aux-Alouettes se situe dans la région naturelle B20 « le Fjord du Saguenay ». Cette région naturelle comprend le fjord du Saguenay, qui s'étend des monts Valin jusqu'à l'estuaire (Tremblay, non daté). La formation de la vallée du Saguenay résulte de deux phénomènes géologiques majeurs : d'une part, l'érosion glaciaire survenue au cours du Quaternaire, il y a environ 1 million d'années et, d'autre part, la présence de deux failles parallèles à la vallée, soit celles de la rivière Sainte-Marguerite et du lac Kénogami (Tremblay, non daté). Le fjord, avec ses falaises escarpées et ses caps rocheux, est sans

conteste l'élément marquant du paysage de cette région naturelle. Cette dernière comprend aussi la terrasse marine à l'embouchure du Saguenay qui englobe à la fois la pointe aux Alouettes et le secteur des dunes de Tadoussac.

Chacun des trois secteurs est accessible à partir d'une route nationale gérée par le ministère des Transports et de la Mobilité durable, soit la route 138 pour le secteur Côtier et celui de la Pointe-aux-Alouettes, et la route 170 pour le secteur des Palissades.

Tous les secteurs sont exclus des territoires publics voués à l'exploitation forestière et sont soustraits à l'activité minière.

Le secteur Côtier compte dix baux accordés à des fins personnelles de villégiature, lesquels seraient exclus de la limite du parc national. Le Ministère a rencontré les détenteurs de ces baux pour leur confirmer que leur bail serait maintenu et il leur a transmis une lettre à cet effet.

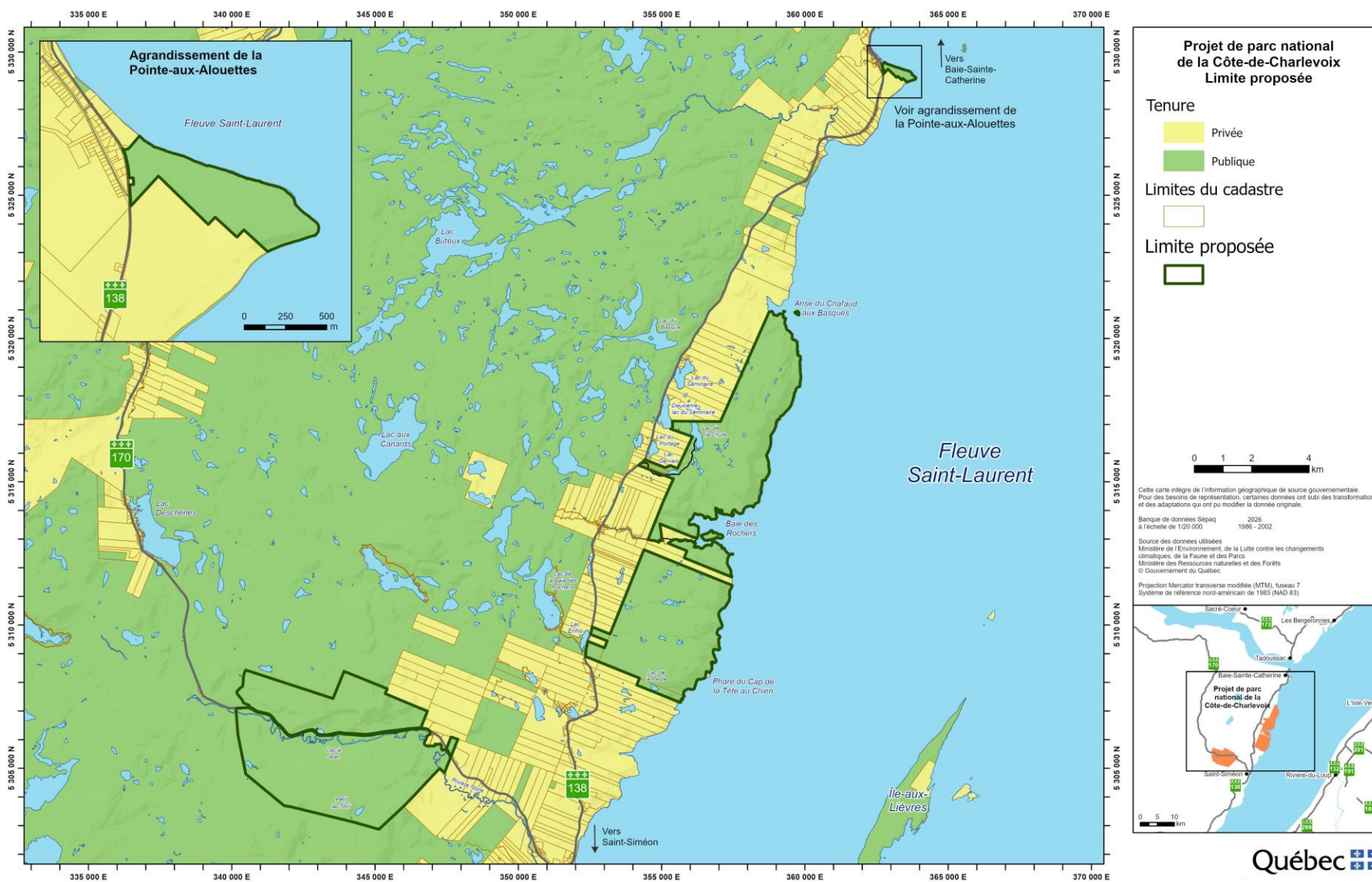
Le secteur des Palissades fait l'objet de deux baux à des fins communautaires, soit un pour le refuge des Grimpeurs et l'autre pour le terrain et les équipements du site de récréation. Le locataire a été informé que les baux seraient révoqués à la création du parc national puisque la Société des établissements de plein air du Québec (Sépaq) serait responsable de l'exploitation du territoire en vertu de l'article 5.1 de la Loi sur les parcs. Comme le prévoit le bail du site de récréation, le détenteur sera indemnisé pour toutes les améliorations qu'il aura effectué sur les lieux loués et qui ne peuvent être reprises par lui à la fin du bail.

Trois droits de passage ont été délivrés pour des sentiers pédestres dans les secteurs des Palissades et de la Pointe-aux-Alouettes, ainsi que dans la baie des Rochers. Ces droits de passage seraient révoqués à la création du parc national.

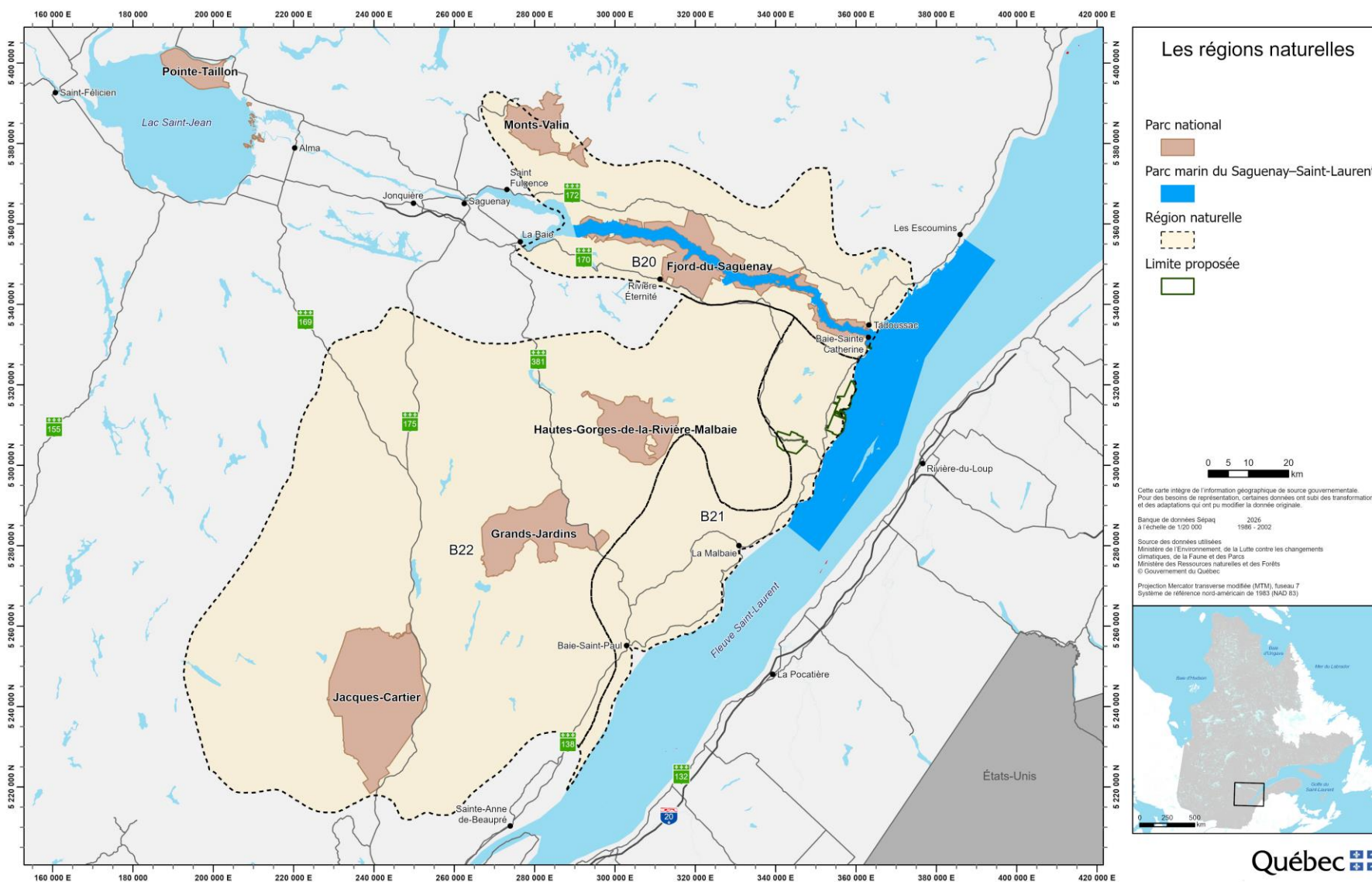
Tous ces baux sont gérés par la MRC de Charlevoix-Est en vertu de la convention de gestion territoriale. Elle n'émet aucun nouveau bail sur le territoire du projet de parc national.

La chasse et le piégeage sont interdits dans le secteur des Palissades. Ces activités sont actuellement permises dans les deux autres secteurs, mais deviendraient interdites à la suite de la création du parc national.

Carte 2. La limite proposée pour le projet de parc national de la Côte-de-Charlevoix



Carte 3. Les régions naturelles du projet de parc national





4.4 Conservation et protection du milieu

Le document *État des connaissances : projet de parc national de la Côte-de-Charlevoix* présente l'information disponible sur le cadre régional, les portraits physique et biologique, le patrimoine culturel et l'utilisation du territoire à l'étude du projet de parc national. Ces connaissances ont contribué à déterminer les éléments d'intérêt pour la conservation et la mise en valeur du territoire à l'étude.

Le territoire abrite une grande diversité d'écosystèmes, dont des peuplements de pins, de thuyas et de bouleaux jaunes, des milieux humides, des talus d'éboulis, ainsi que des sommets dénudés et des escarpements rocheux. Plusieurs espèces végétales et animales y vivent à la limite nord de leur aire de répartition, ce qui en fait un refuge précieux face aux changements climatiques. Trois espèces floristiques à statut précaire y sont observées, soit le botryche pâle, la matteucie fougère-à-l'autruche d'Amérique et la sanguinaire du Canada, et une quinzaine d'espèces considérées rares pour la région de Charlevoix. Plus d'une vingtaine d'espèces d'oiseaux à statut précaire fréquentent le territoire, comme le faucon pèlerin, le pygargue à tête blanche, l'engoulevent d'Amérique, l'hirondelle de rivage et la paruline du Canada. La pointe aux Alouettes est d'ailleurs une zone importante de fréquentation d'oiseaux. Cinq espèces de chauve-souris protégées par un statut au Québec ou au Canada ont également été recensées dans le territoire à l'étude. La mulette-perlière de l'Est, une espèce de mollusque susceptible d'être désignée menacée ou vulnérable au Québec, est présente dans la rivière Noire.

Le territoire comprend plusieurs éléments géomorphologiques d'intérêt, témoignant de la dernière glaciation. D'ailleurs, Géoparc Charlevoix recense trois géosites potentiels dans le territoire à l'étude :

- le pierrier des Palissades qui met en valeur l'accumulation de blocs de rochers créée par les cycles de gel et de dégel dans les parois rocheuses;
- les méandres de la rivière Noire qui permettent d'apprécier la dynamique de cette rivière située en terrain de faible dénivelé;
- la pointe aux Alouettes qui constitue un témoin de la dernière glaciation par sa formation en terrasses marines et la présence de stromatolites ayant été transportés par les glaciers sur plus de 400 km. Ces structures rocheuses, formées par l'activité de micro-organismes, représentent la plus ancienne forme de vie fossilisée connue sur Terre.

Les secteurs Côtier et de la Pointe-aux-Alouettes offrent des vues remarquables sur l'estuaire maritime du fleuve Saint-Laurent, donc sur le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent. Bien que le milieu marin ne soit pas inclus dans le territoire à l'étude du projet de parc national, sa faune et sa flore sont susceptibles d'être aperçues à partir de la côte ou d'exercer une influence sur les espèces terrestres. Les visiteurs auraient entre autres l'occasion d'apercevoir différentes espèces de mammifères marins tels le béluga, le petit rorqual, le marsouin et le phoque commun, ainsi qu'une grande diversité d'oiseaux, tel le garrot d'Islande, une espèce à statut vulnérable au Québec. Par ailleurs, le fleuve est également désigné lieu historique pour son rôle important dans la vitalité culturelle et l'histoire du Québec. Cette désignation, faite par le ministère de la Culture et des Communications en vertu de la Loi sur le patrimoine culturel, souligne sa contribution historique au développement du Québec et du Canada, son rôle central dans l'identité québécoise et son apport économique et social actuel.

Les vestiges et les artefacts trouvés sur le territoire témoignent de présence humaine préhistorique et historique. Le secteur de la Pointe-aux-Alouettes se distingue d'un point de vue culturel par les artefacts trouvés à proximité qui démontrent la présence des Iroquoiens du Saint-Laurent entre 1150 et 1300. Le secteur de la pointe aux Alouettes est aussi reconnu pour la rencontre historique des Français et de trois nations autochtones qui ont donné lieu à la Grande Alliance au début du 17^e siècle. Les vestiges du four basque dans le secteur Côtier et ceux des fascines de la pointe aux Alouettes démontrent quant à eux la fréquentation du territoire par les Basques au 16^e siècle. Les bâtiments de l'ancien village de Saint-Firmin, à la pointe aux Alouettes, datant de la fin du 19^e siècle, constituent des témoins importants de l'histoire de Baie-Sainte-Catherine. D'autre part, divers artefacts répartis sur le territoire témoignent de la présence de l'industrie forestière et des débuts de la colonisation. Finalement, le refuge des Grimpeurs, dans le secteur des Palissades, témoigne de l'importance du secteur dans l'histoire de l'escalade au Québec.

Par ailleurs, le projet de parc national permettrait de préserver l'une des dernières grandes étendues de terres publiques sur la côte de la région de Charlevoix.

4.5 Zonage proposé

Le zonage est un outil de planification et de gestion essentiel pour assurer le respect de la mission de conservation et d'accessibilité dévolue aux parcs nationaux. Il consiste à délimiter des portions de territoire d'un parc national dans le but de moduler le degré de préservation accordé aux différents secteurs, selon les patrimoines naturel, culturel et paysager qui s'y trouvent. Le Règlement sur les parcs définit cinq types de zones, comportant divers degrés de préservation et d'utilisation (tableau 1).



Tableau 1. Définitions des types de zone

Type de zones	Définition	Exemples d'aménagements ou d'activités permises
Préservation extrême	Zone vouée exclusivement à la protection du patrimoine naturel et paysager et qui n'est accessible qu'exceptionnellement.	<ul style="list-style-type: none"> • Recherche scientifique permise avec autorisation du directeur
Préservation	Zone vouée principalement à la protection du patrimoine naturel, culturel et paysager et qui n'est accessible que par des moyens ayant peu d'impact sur le milieu.	<ul style="list-style-type: none"> • Sentier de randonnée pédestre et de raquettes • Belvédère
Ambiance	Zone vouée à la mise en valeur du patrimoine naturel, culturel et paysager et caractérisée par un aménagement favorisant son accessibilité.	<ul style="list-style-type: none"> • Chemin carrossable ou cyclable • Stationnement • Pêche et navigation
Services	Zone vouée principalement à l'accueil, à l'hébergement ou à l'administration.	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de services • Stationnement • Camping aménagé
Récréation intensive	Territoire occupé par un terrain de golf ou un centre de ski.	<ul style="list-style-type: none"> • Centre de ski alpin • Terrain de golf

La carte de zonage des parcs nationaux est comprise dans le Règlement sur les parcs. Ainsi, la modification du zonage d'un parc national n'est possible qu'à la suite d'une décision du Conseil des ministres. Préalablement à son édicton, le projet de règlement doit faire l'objet d'une publication dans la *Gazette officielle du Québec*, où les intéressés ont 45 jours pour transmettre des commentaires au ministre.

Le zonage d'un parc national est un des moyens permettant de guider les interventions sur le terrain dans une perspective de préservation à long terme. Cet outil est utilisé par l'exploitant du parc national, soit la Sépaq dans le cas du présent projet, qui le met en application dans ses décisions de gestion. Tous les projets d'aménagement doivent concorder avec le plan de zonage établi.

Le zonage d'un parc national est fait par le Ministère, conformément à ses responsabilités et à ses obligations à l'égard des parcs nationaux. L'exercice est guidé par le principe voulant qu'un haut degré de préservation soit attribué aux patrimoines naturel, culturel et paysager d'un parc national, tout en favorisant sa mise en valeur.

Il convient de préciser que la protection des patrimoines naturel, culturel et paysager demeure au premier plan de la mise en valeur des parcs nationaux. Conséquemment, peu importe le zonage attribué, la conception, la réalisation et l'entretien des infrastructures d'un parc national doivent se faire selon les meilleures pratiques connues, afin d'assurer le maintien de la santé des écosystèmes et la qualité de l'expérience des visiteurs. De plus, lorsque des aménagements sont envisagés, la fragmentation du territoire, la capacité de support et les effets cumulatifs doivent être considérés dans la planification. Une caractérisation écologique, y compris des études archéologiques lorsqu'elles sont pertinentes, est réalisée en amont de la construction d'infrastructures pour éviter tout dommage aux patrimoines naturel et culturel.

La carte 4 présente le zonage proposé pour le projet de parc national de la Côte-de-Charlevoix, alors que le tableau 2 détaille les proportions pour chaque type de zone.

Tableau 2. Proportion couverte par chacune des zones

Zone	Superficie (km ²)	Proportion (%)
Préservation	61,2	97%
Ambiance	1,4	2%
Services	0,5	1%

Zones de préservation

La zone de préservation est la partie du territoire d'un parc national qui est vouée principalement à la protection du patrimoine naturel et paysager et qui n'est accessible que par des moyens ayant peu d'impact sur le milieu. Dans le cas de ce projet de parc national, la principale activité offerte dans ces zones serait la randonnée pédestre. Conformément au Règlement sur les parcs, la cueillette de produits végétaux comestibles est interdite dans cette zone, sauf celle qui est autorisée à des fins scientifiques et de gestion. Les zones de préservation proposées couvrent 61,2 km², soit environ 97 % du territoire visé par le projet.

Zones d'ambiance

Les zones d'ambiance sont la partie de territoire d'un parc national vouée à la mise en valeur du patrimoine naturel et paysager et caractérisée par un aménagement favorisant son accès. La cueillette de produits végétaux comestibles peut y être permise à des fins non commerciales. Les visiteurs doivent toutefois rester dans les sentiers.

Les zones d'ambiance proposées couvrent 1,4 km², soit environ 2 % du territoire visé par le projet de parc national. Ce zonage permet d'assurer la protection du milieu naturel, tout en permettant l'aménagement d'infrastructures qui favorisent la mise en valeur et la découverte des éléments caractéristiques du territoire. Ces zones comprennent les chemins d'accès du parc national et les stationnements qui les jouxtent (autant ceux existants que ceux à aménager), ainsi que les plans d'eau où la pêche pourrait être autorisée.

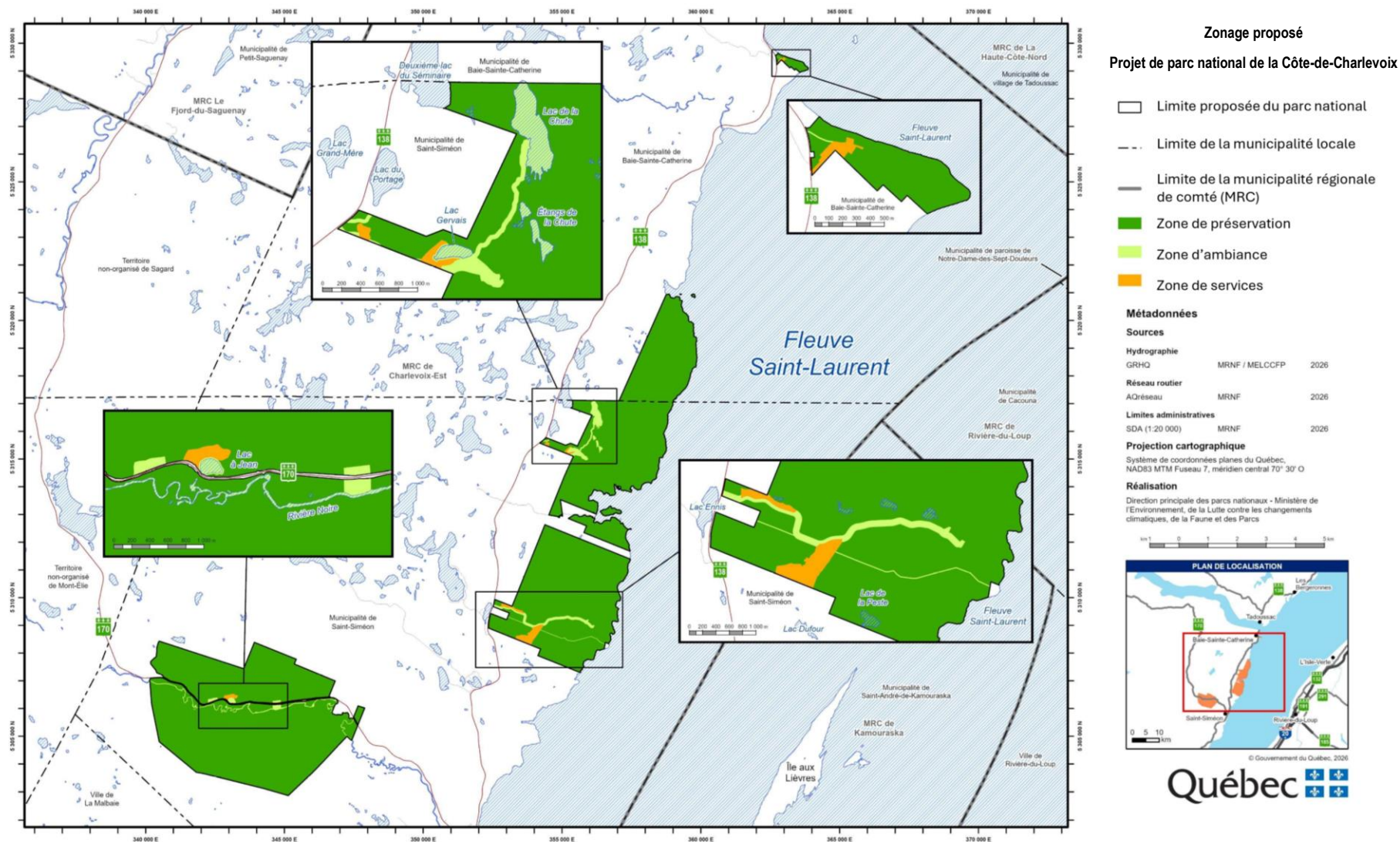
Zones de services

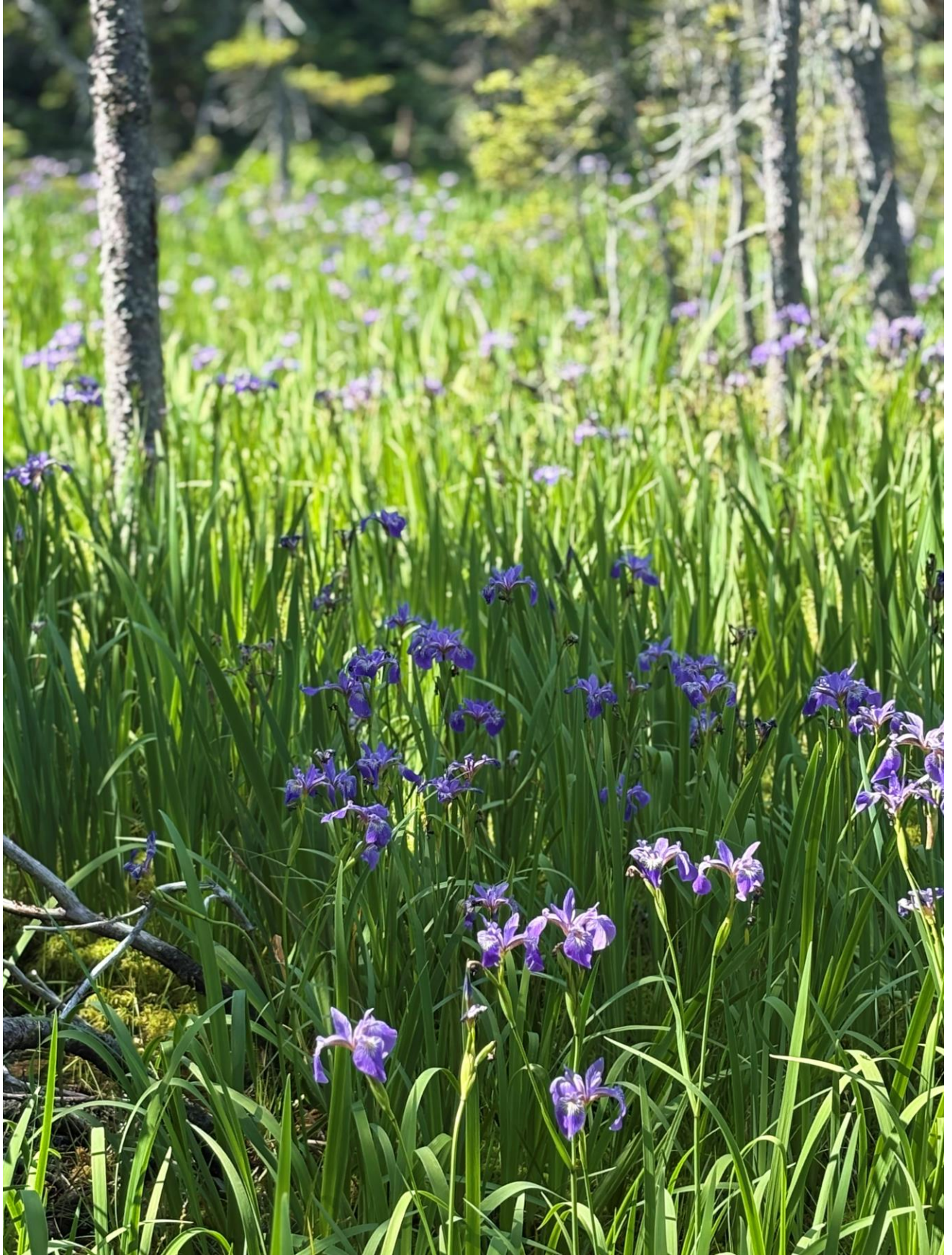
Par sa définition, la zone de services présente peu de contraintes à l'aménagement et offre de multiples services aux visiteurs. Il s'agit de la partie de territoire d'un parc national qui est vouée principalement à l'accueil, à l'hébergement et à son administration.

Les zones de services proposées couvrent en tout 0,5 km², soit environ 1 % du territoire visé par le projet. Elles incluent, entre autres, les campings, les stationnements, l'atelier-garage et les centres de services.

Les zones d'ambiance et de services couvrent une superficie plus large que celle qui sera réellement occupée par les aménagements. Cette approche offre à la Sépaq une marge de manœuvre lors de la planification des aménagements. En prévoyant un périmètre plus vaste que l'emprise exacte des infrastructures à construire, les aménagistes peuvent adapter plus efficacement les infrastructures aux caractéristiques du terrain (ex. : pente forte, milieux humides, espèces à statut précaire), tout en assurant une protection optimale du patrimoine naturel et culturel.

Carte 4. La proposition de zonage du projet de parc national de la Côte-de-Charlevoix





4.6 Concept d'aménagement proposé

En plus de sa vocation de conservation, un parc national a pour mission de mettre en valeur le territoire et de le rendre accessible au public. Le concept d'aménagement proposé vise à permettre la pratique d'activités de récréation extensive et d'éducation à l'ensemble des visiteurs. Celui-ci est élaboré en considérant les éléments à conserver, les attraits du milieu, ainsi que les contraintes du territoire. La proposition d'aménagement du territoire s'assure ainsi de concilier la découverte du milieu naturel avec la préservation des éléments d'intérêts, fragiles ou rares.

Le concept d'aménagement proposé prend d'abord en compte les éléments particuliers, rares ou fragiles du territoire afin d'en assurer la conservation (présentés à la section 4.4). Il prend également en considération les attentes, les préoccupations et les commentaires exprimés par les citoyens et les divers intervenants lors des rencontres et des échanges organisés par le Ministère, ainsi que dans le cadre de l'étude ethnographique (présenté à la section 4.6.1). Finalement, il considère les résultats des études réalisées pour acquérir des connaissances sur le territoire et pour établir la faisabilité des aménagements proposés (présentés à la section 4.6.2).

Le concept d'aménagement proposé se base sur les meilleures connaissances disponibles sur le territoire. Toutefois, ce concept pourrait être modifié en fonction des caractérisations écologiques plus fines et des recherches archéologiques qui seraient réalisées par la Sépaq préalablement à la réalisation des plans et des devis des aménagements, de manière à protéger les éléments sensibles, le cas échéant.

À la suite de la création du parc national, la mise en œuvre du concept d'aménagement s'échelonnerait sur plusieurs années et, dans certains cas, selon un phasage progressif. Ainsi, certains des aménagements envisagés seraient construits postérieurement à l'ouverture du parc national, au regard de la disponibilité des ressources financières.

4.6.1 Rencontres avec les citoyens et les intervenants du milieu

Le Ministère a développé le projet de parc national de la Côte-de-Charlevoix dans une démarche participative et collaborative. Son souhait est que le projet de parc national reflète le plus possible les volontés locales et régionales, qu'il soit en synergie avec les initiatives du milieu et qu'il prenne en compte les préoccupations et les attentes des citoyens.

Le Ministère, en collaboration avec la Sépaq, a tenu des rencontres avec les citoyens de Saint-Siméon et de Baie-Sainte-Catherine, ainsi que les membres de l'Association pour la conservation et la protection du territoire de Baie-des-Rochers. Le but de ces rencontres était d'avoir une meilleure compréhension des enjeux sur le territoire, d'amener les citoyens à participer au projet et de leur donner des occasions de l'influencer. Le projet de parc national leur a été présenté à trois étapes importantes (projet initial, idées d'aménagement et concept d'aménagement), soit en 2024, 2025 et 2026. Les citoyens ont ainsi eu l'occasion d'exprimer leurs préoccupations et leurs attentes, de poser des questions et de soumettre des propositions pour améliorer le concept d'aménagement.

Le Ministère a également octroyé un mandat à la firme Humain Humain afin de réaliser une étude ethnographique. Pour réaliser un des volets de l'étude, cette dernière s'est associée à la firme Arpent, spécialisée dans les techniques d'enquête et de participation citoyenne dans le domaine de l'aménagement du territoire. L'approche consultative par l'ethnographie est utile pour récolter des données sociales sensibles afin d'avoir une meilleure compréhension des enjeux et des comportements à l'œuvre sur un

territoire. Cette consultation se démarque des approches traditionnelles du Ministère en instaurant une relation de proximité avec les acteurs du milieu et les communautés locales. L'étude a été réalisée selon trois volets : 1) une consultation ethnographique, menée par des entretiens individuels avec des citoyens et des acteurs du milieu, 2) un forum ouvert sous forme d'ateliers dans les communautés touchées, et 3) un sondage en ligne visant à recueillir l'avis d'un plus grand nombre de citoyens.

Les principales attentes énoncées par les citoyens lors de ces échanges (rencontres organisées par le Ministère et étude ethnographique) concernaient notamment les thèmes suivants :

- Contribuer au développement économique des localités;
- Favoriser la rétention des jeunes dans la région;
- Favoriser l'emploi pour les résidents locaux et l'octroi de contrat à des entreprises locales;
- Éviter le surtourisme;
- Assurer la quiétude et la sécurité pour les résidents du hameau de Baie-des-Rochers;
- Maintenir les baux de villégiature dans la baie des Rochers et la tranquillité pour ces villégiateurs;
- Maintenir l'accès libre et gratuit au chemin de la Mer et au quai de la baie des Rochers;
- Mettre en valeur le patrimoine culturel local associé au territoire;
- Protéger les sites archéologiques;
- Mettre en valeur l'événement historique de la Grande Alliance;
- Restaurer et mettre en valeur les bâtiments existants à la pointe aux Alouettes.

Le Ministère a tenu des rencontres avec divers intervenants du milieu régional, entre autres Tourisme Charlevoix, la ZEC Buteux-Bas-Saguenay, des entreprises d'hébergement et des organismes de conservation. Il a également rencontré des représentants des communautés autochtones concernées. Aussi, il a mis en place un groupe de travail composé de représentants des milieux municipal, régional et touristique, des communautés autochtones, des groupes environnementaux, ainsi que d'organismes responsables du développement régional.

Le Ministère a présenté le projet de parc national de la Côte-de-Charlevoix au Comité consultatif sur les parcs, lequel est piloté par le Ministère. Les membres sont appelés à se prononcer sur les orientations stratégiques concernant le réseau des parcs nationaux. Le comité est composé de représentants d'organismes environnementaux (Nature Québec, SNAP Québec, Conservation nature Canada, Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement), du milieu de la recherche (Université Laval), du milieu du tourisme (Aventure écotourisme Québec, Alliance de l'industrie touristique du Québec), des Premières Nations (Institut de développement durable des Premières Nations du Québec et du Labrador), de regroupements d'usagers (Rando Québec) et des exploitants des parcs nationaux du Québec (Sépaq et Administration régionale Kativik). La liste des ministères et organismes consultés dans le cadre du projet de parc national est présentée en annexe.

4.6.2 Études réalisées dans le cadre du projet de parc national

Dans le cadre du projet, diverses études ont été réalisées pour acquérir des connaissances et appuyer le développement de la proposition de concept d'aménagement.

L'information contenue dans ces études a notamment servi à la rédaction de l'état des connaissances. C'est le cas de l'étude de Géoparc Charlevoix qui portait sur la géologie et la géomorphologie du territoire à l'étude. La Nation Wendat a dressé un inventaire de certains milieux humides. Raymond Chabot Grant Thornton & Cie a fait le portrait socio-économique de la région. La Première Nation des Innus Essipit, par

l'entremise de la firme Archéotec inc., a réalisé une étude de potentiel archéologique sur un large territoire qui englobe notamment les secteurs des Palissades et Côtier. Elle a recensé 70 zones à potentiels archéologiques pour ces deux secteurs.

La firme Bergeron Gagnon inc. a reçu le mandat d'actualiser et de bonifier l'énoncé de valeurs patrimoniales du site de la Pointe-aux-Alouettes en lien avec celles qui sont mentionnées dans la Loi sur le patrimoine culturel (chapitre P-9.002) et définies par le ministère de la Culture et des Communications. Elle a également abordé la thématique de la villégiature pratiquée par des religieux et l'histoire des bâtiments patrimoniaux du site. Le rapport décrit les caractéristiques qui confèrent au site une valeur historique, architecturale, paysagère, sociale et ethnologique.

La firme St-Gelais Montminy & Associés Architectes inc. a réalisé un audit technique sur les bâtiments du site de la Pointe-aux-Alouettes, de manière à établir les travaux requis et à recenser les bâtiments qui pourraient être rendus accessibles au public. L'étude n'était toutefois pas terminée au moment de la publication de ce document.

La firme Faguy Architecte a réalisé une étude de vétusté des bâtiments qui se trouvent aux Palissades. Cette étude a démontré que le bâtiment d'accueil peut être maintenu en place, mais il nécessite des travaux de réfection importants, notamment pour le recouvrement extérieur et la toiture. Une analyse détaillée de la conformité au Code du bâtiment devra éventuellement être faite en fonction du nouvel usage souhaité dans le cadre du projet de parc national. L'étude indique que le chalet du lac à Jean est en fin de vie utile et devrait être démolé. Le refuge des Grimpeurs est également en fin de vie utile. Des travaux majeurs y seraient requis pour le maintenir et le mettre aux normes pour une éventuelle utilisation.

La firme Prisme Équipements Canada inc. a inspecté et évalué l'état de la via ferrata aux Palissades en collaboration avec la firme Consolitec inc., qui, elle, a fait une évaluation géologique de la stabilité de la paroi. Ces études ont relevé les travaux à faire à court, moyen et long terme pour mettre aux normes l'infrastructure et pour sécuriser la paroi.

La firme Fluvio inc. a réalisé une étude de crues de la rivière Noire, afin de comprendre la dynamique de la rivière et de repérer les endroits susceptibles d'accueillir une passerelle piétonne. L'étude confirme que l'aménagement d'une passerelle serait possible et propose les meilleurs secteurs pour son implantation.

Soft db inc. a réalisé une étude sonore dans les secteurs des Palissades et Côtier, plus particulièrement dans les zones de camping proposées et celles qui sont visées pour la construction d'un accueil. L'objectif du mandat était d'établir si les niveaux de bruit dans ces secteurs étaient acceptables pour l'implantation de ces infrastructures. L'étude conclut que les niveaux sonores sont acceptables pour les sites où il est proposé d'aménager les campings et les infrastructures d'accueil.

FNX-Innov inc. a réalisé une étude de visibilité dans le secteur Côtier pour établir les zones où des entrées au parc national pourraient être aménagées le long de la route 138. Deux secteurs potentiels ont été retenus, soit une entrée à environ 4 km au sud de Baie-des-Rochers, près du lac Ennis dans le secteur de Port-aux-Quilles, et une autre à environ 2,5 km au nord de Baie-des-Rochers, à proximité du lac du Portage dans le secteur de l'ancienne pourvoirie du Domaine de la Chute.

L'étude de visibilité a été complétée par la firme AtkinsRéalisis inc. Celle-ci a réalisé une étude de circulation aux deux endroits identifiés dans l'étude de FNX-Innov inc. pour les accès routiers, ainsi qu'une analyse de propositions de tracés pour les chemins à construire dans le futur parc national pour accéder aux

infrastructures proposées. L'étude a confirmé que l'aménagement des accès routiers aux deux endroits retenus sur la route 138 est possible, de même que l'aménagement des chemins donnant accès au territoire du futur parc national. À cet effet, la firme a fourni des tracés préliminaires pour ces chemins.

Humain Humain, en collaboration avec Arpent, a réalisé une étude ethnographique, expliquée plus amplement dans la section 4.6.1.

4.6.3 Propositions d'aménagement

Le Ministère, en collaboration avec la Sépaq, a produit une proposition de concept d'aménagement pour donner accès au territoire et ainsi permettre aux visiteurs de vivre des expériences en nature. Celle-ci prend en compte, entre autres, les connaissances recueillies sur les espèces et les écosystèmes sensibles, de même que les attentes et les commentaires reçus lors des rencontres avec les citoyens et les intervenants régionaux, ainsi que les activités et les équipements existants. Le concept d'aménagement proposé est décrit ici en fonction des secteurs visés par le projet de parc national (cartes 5, 6, 7 et 8).

En fonction des attraits et des caractéristiques, chaque secteur offrirait des expériences distinctes et complémentaires, favorisant une découverte du territoire diversifiée et adaptée aux divers intérêts des visiteurs (tableau 3). Le principal défi dans le développement du concept d'aménagement était de choisir, parmi les nombreux attraits du territoire, lesquels seraient mis en valeur, afin de proposer des parcours sécuritaires, cohérents, attractifs et pérennes, tout en protégeant les milieux sensibles. L'objectif était que les visiteurs, tant ceux de passage que ceux en séjour, vivent une expérience de grande qualité, sans avoir l'impression de redondance ou de déjà-vu, et qu'ils apprécient les beautés et les particularités biologiques, paysagères et culturelles du territoire. Les activités et les parcours de randonnée proposés reposent sur les principes suivants : leur unicité, l'accès à un grand nombre de personnes, la complémentarité à l'offre régionale et la pérennité des aménagements.



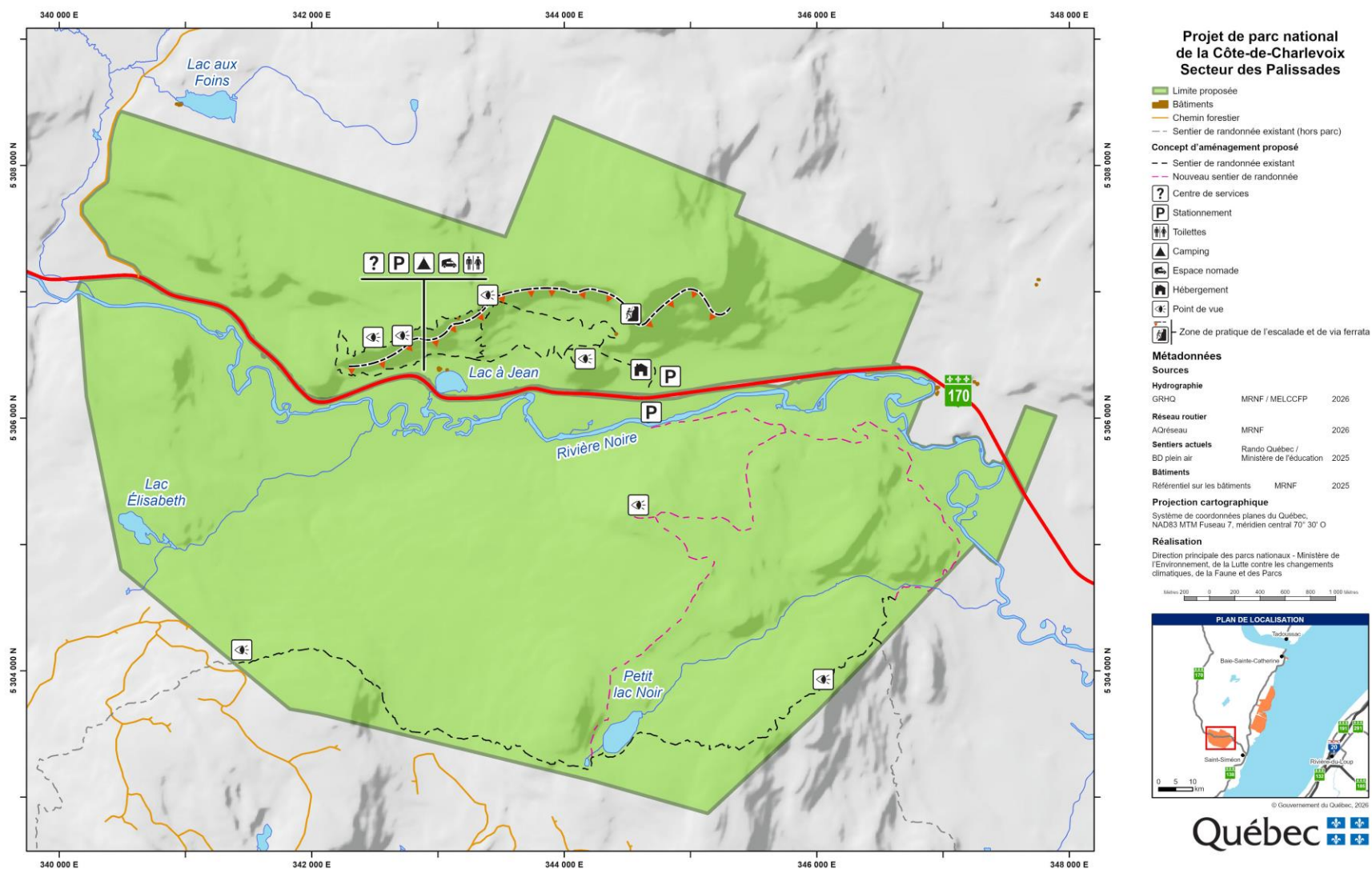
Tableau 3. Résumé des principales caractéristiques de chacun des secteurs

	Secteur Côtier	Secteur des Palissades	Secteur de la Pointe-aux-Alouettes
Identité	Expérience maritime	Aventure verticale et de montagnes	Lieu de mémoire et de rencontres
Caractéristiques clés	Baie des Rochers (eaux turquoise, marées, oiseaux marins) Cap de la Tête-au-Chien (mammifères marins et courants marins) Côte escarpée	Reliefs glaciaires abrupts Vallée de la rivière Noire Paroi rocheuse	Site patrimonial (présence préhistorique, Grande Alliance et ancien village de Saint-Firmin) Archéologie Plage et batture Ornithologie Géologie
Publics cibles	Contemplatifs Familles Personnes à mobilité réduite Visiteurs internationaux Randonneurs Campeurs	Contemplatifs Familles Explorateurs actifs Grimpeurs Randonneurs Campeurs	Contemplatifs Familles Amateurs de culture et d'histoire Visiteurs internationaux Personnes à mobilité réduite
Activités	Randonnée pédestre Observation des oiseaux et des mammifères marins Activités d'éducation et d'interprétation	Randonnée pédestre Raquette Ski nordique Escalade Via ferrata Activités d'éducation et d'interprétation Baignade non surveillée Pêche en rivière	Randonnée pédestre Raquette Parcours interprétatif Activités d'éducation et d'interprétation Observation des oiseaux et des mammifères marins
Hébergements	Camping Chalets / refuges	Camping Refuge	
Expériences	Observation de la baie des Rochers, du fleuve et de sa faune Panoramas spectaculaires Expérience de la dynamique des marées Contact en nature dans une diversité de peuplements forestiers	Dépassement physique Expérience aérienne à flanc de montagne Contact en nature dans une diversité de peuplements forestiers	Découvertes culturelles et historiques Marche douce Parcours interprétatif Autonomie du visiteur Simplicité et discrétion Contact en nature sur la plage et la batture (hors parc)

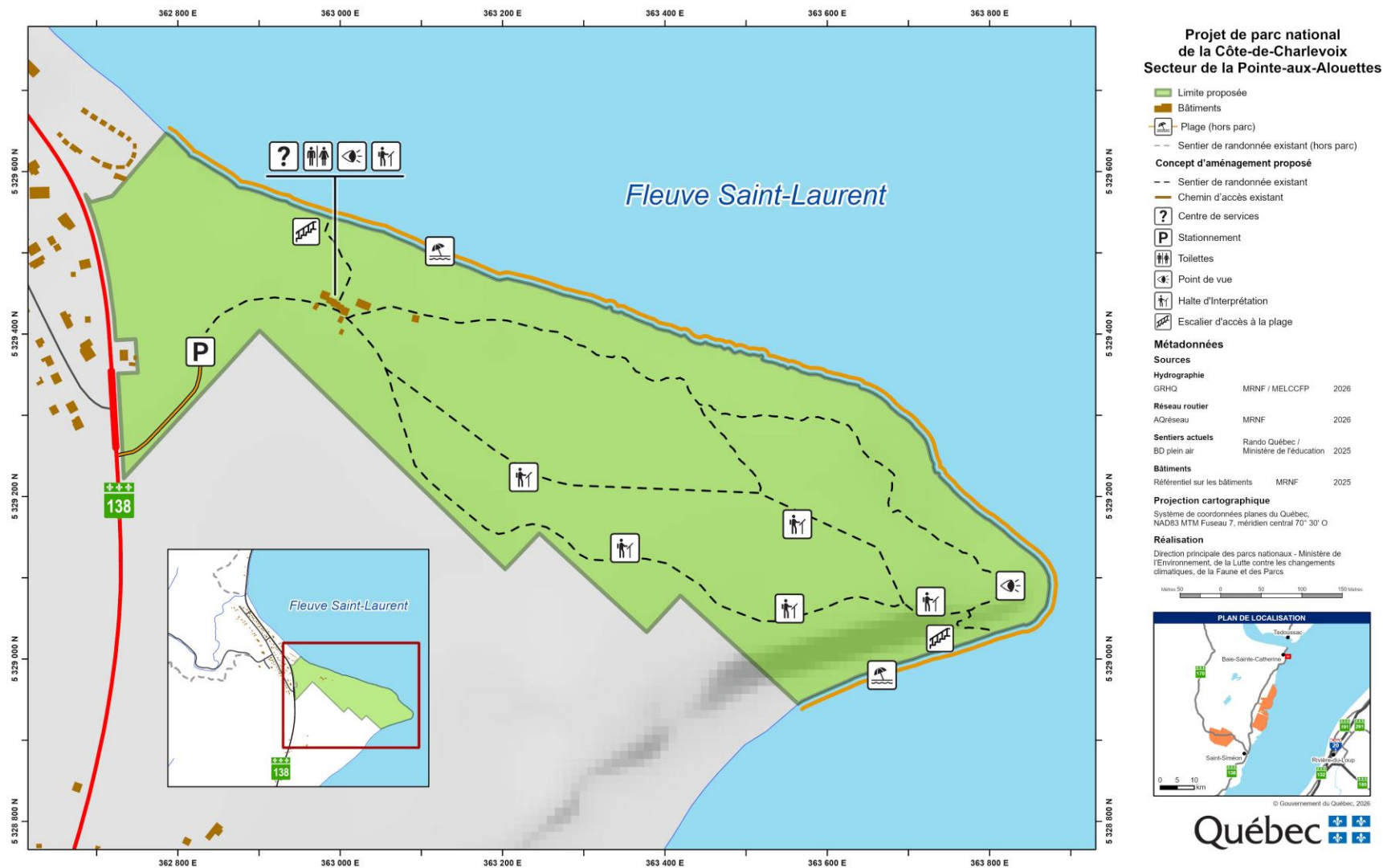
Carte 6. La proposition de concept d'aménagement pour le secteur Côtier

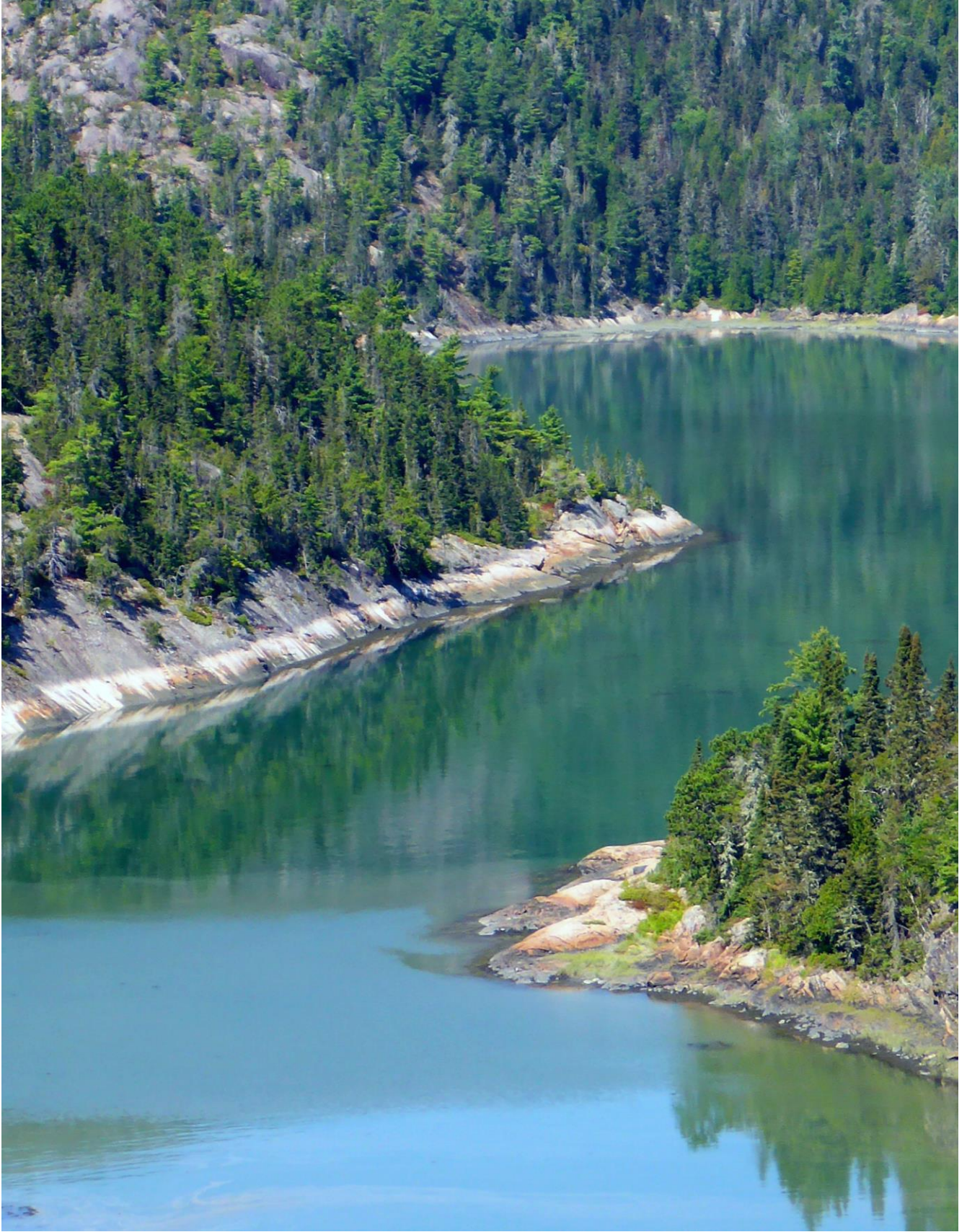


Carte 7. La proposition de concept d'aménagement pour le secteur des Palissades



Carte 8. La proposition de concept d'aménagement pour le secteur de la Pointe-aux-Alouettes





Secteur Côtier

Deux pôles seraient aménagés dans le secteur Côtier. Un serait à environ 4 km au sud de Baie-des-Rochers, dans le secteur de Port-aux-Quilles. Ce pôle permettrait d'accéder aux sommets qui longent la côte et offrirait de superbes vues ouvertes sur le fleuve, le phare du Cap-de-la-Tête-au-Chien et une zone de forte fréquentation des bélugas. L'autre pôle serait à environ 2,5 km au nord de Baie-des-Rochers. Il donnerait accès à des vues sur la baie des Rochers depuis divers emplacements et diverses altitudes, en plus d'offrir aux visiteurs un accès au littoral de cette baie et à l'estuaire.

L'accès à chacun de ces pôles nécessitera un réaménagement de la route 138 pour les rendre sécuritaires. L'effet de convoi en direction ouest, créé par le traversier de Baie-Sainte-Catherine-Tadoussac, peut représenter un danger autant pour les visiteurs qui accéderaient au parc national que pour les véhicules qui les suivent. En conséquence, le ministère des Transports et de la Mobilité durable demande l'aménagement d'un virage à gauche en direction ouest et une surlargeur pour le virage à droite en direction est, et ce, pour les deux accès du secteur Côtier, ainsi que le secteur de la Pointe-aux-Alouettes.

Il n'y aurait aucun pôle d'accueil, ni d'activité ou de services offerts par le parc national dans le secteur du chemin de la Mer et du quai de baie des Rochers, et ce, pour assurer la sécurité et la quiétude dans le hameau de Baie-des-Rochers. Les sentiers actuellement accessibles à partir du chemin de la Mer et qui se trouvent en territoire public (sentiers Jean-Savard et de l'Anse-de-Sable) seraient fermés, mais seulement une fois que des nouveaux sentiers seraient aménagés dans le secteur Côtier. Le maintien de ces sentiers aurait amené un grand nombre de visiteurs à circuler sur le chemin de la Mer, au travers du hameau de Baie-des-Rochers. Lors des consultations menées par le Ministère, les résidents ont d'ailleurs exprimé de fortes inquiétudes face à une telle circulation et des risques qu'elle entraîne sur leur sécurité. L'état de ces sentiers présente aussi un risque pour la sécurité des randonneurs et ils nécessiteraient d'importantes modifications et de coûteux investissements. D'autre part, la fermeture de ces sentiers serait compensée par une offre de sentiers sécuritaire, qui serait plus diversifiée et spectaculaire, donnant accès à divers points de vue sur la baie, le littoral escarpé et de vastes panoramas forestiers.

Un stationnement serait aménagé à chacun des deux pôles et les sentiers partiraient de celui-ci. Le visiteur pourrait facilement et rapidement déterminer le parcours le mieux adapté à ses compétences et ses intérêts grâce à une signalisation claire quant aux caractéristiques et aux attraits des différents sentiers. Cette façon de faire contribuerait à l'autonomie du visiteur.

Les sentiers de randonnée pédestre (tableau 4) seraient tracés de manière à mettre en valeur une variété de points de vue sur le fleuve et les sommets environnants. L'offre de randonnée serait également diversifiée en longueurs et en niveaux de difficulté. Les sentiers seraient conçus de manière à résister aux intempéries, notamment en considérant les effets possibles des changements climatiques, et à minimiser leur entretien.

Secteur Côtier Sud (pôle du phare)

L'accueil principal du parc national serait aménagé dans ce secteur, ce qui permettrait d'intercepter la majorité des visiteurs arrivant par l'ouest (ex. : Québec, Montréal et Saguenay), réduisant ainsi la probabilité que les visiteurs se rendent par erreur dans le hameau de Baie-des-Rochers, pensant pouvoir accéder au parc national. À l'accueil, les visiteurs pourraient s'informer des services offerts dans le parc national, ainsi que de l'expérience découverte proposée par diverses activités.

Un chemin d'accès d'un peu plus de 4 km serait construit à partir de la route 138 et mènerait à un stationnement d'environ 200 cases, d'où débiterait un réseau de sentier pédestre.

Ce réseau offrirait 3 parcours totalisant environ 8,5 km qui relieraient 3 belvédères offrant des vues panoramiques sur l'estuaire du Saint-Laurent et son littoral. Il serait possible d'y apercevoir le phare du Cap-de-la-Tête-au-Chien, l'île aux Lièvres et, de part et d'autre, la côte escarpée. De plus, ce secteur est particulièrement favorable à l'observation de la faune marine, dont le béluga et d'autres mammifères marins.

Un des belvédères serait à la hauteur de l'anse au Bâtiment, d'où la vue sur l'estuaire s'étend du Bic à Tadoussac. Un second serait accessible pour les personnes à mobilité réduite en empruntant un sentier d'environ 200 m de long, sans dénivelé. Ce sentier serait ponctué de promontoires rocheux à travers divers écosystèmes forestiers, d'éboulis de pierre et d'une passerelle enjambant une coulée encaissée. Le troisième belvédère offrirait une vue sur le phare du Cap-de-la-Tête-au-Chien, en contrebas. Ce sentier serait aménagé de manière à offrir une surface de marche changeante, alternant entre le sol minéral et les plateaux de granites dénudés. Il est souhaité que ce belvédère devienne un lieu de suivi des bélugas par les scientifiques. Des activités d'interprétation sur la vie marine pourraient aussi y être offertes.

Un camping d'environ 80 sites serait aménagé dans ce secteur, dont des sites avec deux services (eau et électricité), des sites avec un service (électricité), des sites sans service et des sites de prêts-à-camper. Les usagers auraient accès à un bloc sanitaire, un abri-causerie et une station de vidange. Situé dans un milieu boisé, le camping permettrait aux visiteurs d'entendre et de voir la faune, de se détendre dans un milieu naturel et paisible, et d'apprécier un ciel étoilé peu affecté par la pollution lumineuse. À noter qu'un sentier de randonnée pédestre (2 km) serait aménagé à partir du camping pour mener à une tourbière.

Le chemin d'accès serait désigné « chaussée partagée » afin que les visiteurs se rendent à vélo au début des sentiers de ce secteur. Le souhait est d'éviter que les visiteurs en camping utilisent leur véhicule pour se déplacer entre le camping et le stationnement situé au début des sentiers pédestres (env. 2,5 km), favorisant ainsi les déplacements actifs et réduisant l'émission de gaz à effet de serre.

Secteur Côtier Nord (pôle de la baie)

Un chemin d'accès d'environ 2 km serait construit à partir de la route 138 et mènerait à un stationnement d'environ 200 cases, d'où débiterait un réseau de sentiers de randonnée. Il n'y aurait pas de centre de services dans ce secteur; des toilettes seraient toutefois disponibles.

Le réseau de sentiers pédestres offrirait 4 parcours totalisant environ 26,5 km. Les randonneurs y vivraient des expériences sensorielles variées, alliant des vues spectaculaires à différentes altitudes sur la baie des Rochers, des odeurs forestières et marines, des sons provenant de chants d'oiseaux forestiers et marins, ainsi que des cascades cachées en forêt. La difficulté des parcours varierait de facile à intermédiaire. Par ailleurs, lors du choix des tracés des sentiers, une attention particulière a été apportée pour éviter d'approcher les chalets situés au pourtour de la baie des Rochers de manière à préserver la quiétude des villégiateurs. À ce sujet, différentes mesures seraient mises en place pour que les randonneurs ne perturbent pas la tranquillité des villégiateurs, ainsi que les milieux sensibles de la baie tels que les herbiers aquatiques (ex. : infrastructures pour contrôler la circulation, panneaux de sensibilisation et surveillance).

Quatre chalets de l'ancienne pourvoirie du Domaine de la Chute, acquis par le MELCCFP dans le cadre du projet, seraient offerts en hébergement. Trois à cinq unités d'hébergement pourraient s'ajouter aux deux

chalets existants au bord du lac Gervais. Un ou deux chalets pourraient également être construits à proximité des deux chalets du lac de la Chute. Les locataires de ces hébergements pourraient profiter d'activités nautiques (baignade, planche à pagaie) sur ces deux lacs. Pour l'instant, il n'est pas envisagé d'offrir la pêche sur ces lacs, puisque l'état des populations n'est pas connu. Par ailleurs, l'ancien accueil de la pourvoirie, au bord lac Gervais, serait réaménagé pour servir à la fois des hébergements pour les employés et de bureaux administratifs.

Un atelier-garage serait construit à l'entrée du chemin d'accès, près de la route 138. Il serait notamment possible d'y entreposer les véhicules et équipements nécessaires à l'entretien du parc national.



Secteur des Palissades

Le secteur des Palissades offre un milieu davantage montagneux et forestier que le secteur Côtier. Les milieux forestiers diversifiés, la tranquillité de la rivière Noire, de même que les paysages spectaculaires du haut de l'imposante paroi rocheuse sauront plaire aux amoureux de la nature.

L'accueil actuel serait rénové et deviendrait le centre de services de ce secteur. Des travaux importants devraient être réalisés sur le parement extérieur. De plus, l'intérieur serait réaménagé et comprendrait, entre autres, un poste d'accueil, une zone dépanneur, des toilettes et des douches, une section pour les équipements liés à la via ferrata, des bureaux administratifs et de l'hébergement pour le personnel.

Le stationnement serait reconfiguré pour permettre un accès plus sécuritaire à partir de la route 170 et pour maximiser la fluidité et l'utilisation de l'espace par les véhicules. Cette reconfiguration permettrait l'aménagement d'au plus 50 cases, comprenant un espace Nomade pouvant accueillir une dizaine de petits véhicules récréatifs (VR), afin de répondre à l'utilisation actuelle du stationnement par ces petits VR. En fonction de la fréquentation du territoire, un second stationnement, d'au plus 90 cases, pourrait être ajouté à proximité, dans une deuxième phase.

Le camping serait réaménagé pour améliorer sa configuration et assurer davantage de tranquillité pour les campeurs. Le site pourrait offrir une vingtaine de sites rustiques (sans service) accessibles à pied à partir du stationnement principal.

La via ferrata serait maintenue, mais des modifications pourraient être apportées aux parcours au regard des normes de sécurité que doit respecter la Sépaq. Des discussions avec les clubs d'escalade pourraient également mener à des changements aux parcours afin d'améliorer la cohabitation et la sécurité de l'activité d'escalade avec celle de la via ferrata.

Les grimpeurs pourraient continuer à pratiquer l'escalade. D'ailleurs, des discussions sont déjà entamées avec les clubs d'escalade concernés et la Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade (FQME) en vue d'assurer une intégration harmonieuse et un développement sécuritaire de l'activité en lien avec les autres activités offertes et la protection du milieu naturel. Ces discussions se poursuivront et permettront, entre autres, de repérer les secteurs où l'escalade pourrait être pratiquée et ceux qui devraient être fermés. Les discussions permettront également à déterminer les sentiers d'approche aux secteurs d'escalade à conserver, de manière à mieux orienter les grimpeurs sur le site et à préserver les milieux naturels. Le Ministère et la Sépaq souhaitent également élargir l'offre d'escalade en ajoutant des secteurs accessibles pour les débutants.

Le réseau de sentiers de randonnée pédestre dans le secteur des Palissades serait conservé (tableau 4). Il est en bon état pour la majeure partie et offre de superbes vues sur la vallée de la rivière Noire et les montagnes environnantes. Seules quelques sections nécessitent des travaux d'amélioration. Ce réseau pourrait être bonifié avec un sentier formant une boucle de l'autre côté de la rivière Noire. Une passerelle devrait alors être construite au-dessus de la rivière, en vue de rejoindre un sentier à aménager qui mènerait au mont Chauve, au Petit lac Noir et au sentier de l'Orignac Est. Les randonneurs pourraient emprunter le sentier de l'Orignac Est jusqu'au mont des Taillis. La boucle pour retourner à la passerelle serait complétée par l'aménagement d'un nouveau sentier le long de la rivière Noire. Cet ajout permettrait une connexion avec la Traversée de Charlevoix, laquelle est affiliée au Sentier transcanadien et au Sentier national du Québec. Un stationnement, d'au plus 50 cases, devrait alors être aménagé du côté sud de la route 170,

afin d'éviter que les visiteurs aient à traverser cette route. Une fois complété, le réseau de sentiers pédestres pour ce secteur totaliserait près de 30,5 km.

Étant donné l'importance du refuge des Grimpeurs pour la communauté d'escalade au Québec, une offre d'hébergement pourrait être maintenue au même lieu. Le chalet est toutefois en mauvais état et nécessite des travaux majeurs ou un remplacement. Des discussions devront avoir lieu avec les clubs d'escalade qui fréquentent le site pour échanger sur l'avenir de ce bâtiment. Par ailleurs, le stationnement (5 cases) situé au début du sentier menant au chalet serait maintenu et pourrait être agrandi au besoin.

La pratique de la pêche dans la rivière Noire serait maintenue et des accès vers des fosses seraient aménagés. Les visiteurs pourraient se baigner (sans surveillance) à certains endroits dans cette rivière.



Secteur de la Pointe-aux-Alouettes

Dans le secteur de la Pointe-aux-Alouettes, les visiteurs vivraient une expérience tout à fait différente et unique axée notamment sur la culture et l'histoire. Ils pourraient découvrir l'histoire d'un site fréquenté depuis des millénaires par les Premières Nations, de même que sur l'événement majeur qu'est la Grande Alliance et, plus récemment, sur celle des familles fondatrices de Baie-Sainte-Catherine. Le site est bordé d'une belle et longue plage sablonneuse. D'ailleurs, ce secteur est une porte ouverte sur le parc marin Saguenay–Saint-Laurent, qui est fréquenté par une faune aviaire et aquatique abondante.












Les bâtiments patrimoniaux de l'ancien village de Saint-Firmin (chapelle et maisons) seraient entretenus et mis en valeur. Selon les résultats à venir de l'audit technique sur les bâtiments, certains pourraient être accessibles en tout ou en partie au public. Si cela s'avère possible, un des bâtiments pourrait héberger l'accueil du parc national pour ce secteur. Advenant que l'état des bâtiments ne permette pas une utilisation aux fins d'accueil, un centre de services serait alors construit près du stationnement. Par ailleurs, selon les bâtiments qui seraient rendus accessibles, la Sépaq pourrait y proposer des activités d'interprétation, en plus d'accueillir des projets communautaires, artistiques ou culturels menés par des tiers.

À partir du stationnement, les visiteurs emprunteraient un parcours interprétatif composé de trois sentiers totalisant environ 3 km qui mènerait à des haltes d'interprétation, dont le détail reste à préciser (tableau 4). Chacune de ces haltes ferait découvrir un aspect singulier de ce secteur, par exemple, la Grande Alliance, la présence humaine préhistorique, l'ancien village de Saint-Firmin, l'histoire de Baie-Sainte-Catherine, l'ornithologie, la géologie et la géomorphologie, ainsi que la batture et le fleuve. Les visiteurs pourraient également emprunter la berge sablonneuse (hors parc national), à partir de laquelle il est possible de voir, notamment, le fleuve, la batture, le village de Tadoussac, les dunes de Tadoussac, le village de Baie-Sainte-Catherine ainsi que l'embouchure du fjord du Saguenay.



Tableau 4. La proposition de sentiers pédestres

Note : les noms des sentiers sont uniquement à titre indicatif. Des noms officiels leur seraient donnés au moment de leur aménagement.

Sentier	Attrait ou intérêt	Niveau de difficulté	Longueur (km)	Chiens en laisse	Nouveau ou existant
Secteur Côtier Sud – pôle du phare			8,5		
Sentier universel	<ul style="list-style-type: none"> • Accessible aux personnes à mobilité réduite • Vue sur le fleuve et le littoral • Observation de la faune marine et des courants 	Facile	0,5 Aller-retour		Nouveau
Sentier de l'anse au Bâtiment	<ul style="list-style-type: none"> • Vue sur le fleuve et le littoral • Observation de la faune marine et des courants 	Intermédiaire	4 Boucle		Nouveau
Sentier du phare	<ul style="list-style-type: none"> • Vues sur le phare, le fleuve et le littoral • Observation et interprétation de la faune marine et des courants • Suivi scientifique des mammifères marins 	Facile	2 Aller-retour		Nouveau
Sentier de la tourbière	<ul style="list-style-type: none"> • Vue sur un milieu humide • Interprétation de la faune et des milieux humides • Accessible à partir du camping 	Facile	2 Aller-retour		Nouveau
Secteur Côtier Nord – pôle de la baie			26,5		
Sentier du sommet	<ul style="list-style-type: none"> • Vues sur la baie des Rochers et sur des paysages forestiers • Marche sur le roc 	Facile	3 Boucle		Nouveau
Sentier vers la coulée des Mâts	<ul style="list-style-type: none"> • Vues sur les Palissades et sur la rivière de la baie des Rochers 	Facile	5,5 Boucle		Nouveau
Sentier du ruisseau Jean-Gousse	<ul style="list-style-type: none"> • Vues à mi-montagne sur la baie des Rochers et au niveau de la mer • Barrage des Étangs de la Chute et cascades du ruisseau Jean-Gousse • Passerelles et aménagements sur le roc 	Intermédiaire	7 Boucle	 (aller-retour 6,4 km)	Nouveau
Sentier de l'anse à Germain	<ul style="list-style-type: none"> • Chute et étangs, plage, pointe Noire • Vues sur la baie des Rochers, au niveau de la mer et sur le fleuve 	Intermédiaire	11 Boucle	 (aller-retour 9 km)	Nouveau
Secteur des Palissades			30,5		
Sentier de l'Aigle	<ul style="list-style-type: none"> • Vue sur la rivière Noire • Écosystèmes forestiers variés 	Intermédiaire	4,7 Boucle		Existant
Sentiers le Sylvain, du Button et Rocher-Perdu	<ul style="list-style-type: none"> • Vues sur la rivière Noire et les Palissades • Écosystèmes forestiers variés 	Intermédiaire	4,5 Boucle		Existant
Sentier de l'Orignac Est	<ul style="list-style-type: none"> • Tronçon de longue randonnée de la Traversée de Charlevoix 	Difficile	7,3 Linéaire		Existant
Sentier du mont Chauve, Petit lac Noir, mont des Taillis, rivière Noire	<ul style="list-style-type: none"> • Lien avec le sentier de l'Orignac Est • Vue panoramique sur l'ensemble de la paroi rocheuse 	Difficile	14 Boucle		Nouveau et existant
Secteur de la Pointe-aux-Alouettes			3		
Sentiers interprétatifs	<ul style="list-style-type: none"> • Haltes découvertes • Vue sur le fleuve et l'embouchure du Saguenay 	Facile	3 Linéaire		Existant
Total			68,5		



Offre hivernale

Bien que le territoire du parc national demeurerait accessible à l'année, les services et les activités durant la saison hivernale seraient proposés en fonction de la popularité d'une activité, ainsi que des capacités techniques et financières requises pour les offrir. À titre d'exemple, le secteur de la Pointe-aux-Alouettes demeurerait accessible en hiver, mais le stationnement ne serait pas déneigé et le centre de services ne serait pas ouvert. Aussi, pour le secteur des Palissades, les activités pratiquées actuellement en hiver, telles la raquette, le ski nordique et l'escalade de glace, pourraient se poursuivre.

Sentiers de randonnée pédestre accessibles avec un chien en laisse

La randonnée avec un chien en laisse serait possible sur la majorité des sentiers (tableau 4). Toutefois, dans le secteur Côtier Nord, le tronçon de sentier qui longe la baie des Rochers serait interdit aux chiens pour diminuer les risques de dérangement de la faune (aviaire et marine) et des villégiateurs. De plus, la présence de structures métalliques facilitant l'acheminement des randonneurs sur certains tronçons avec de fortes pentes, rendrait ces sentiers difficilement accessibles aux chiens.

Dans le secteur Côtier Sud, le sentier actuellement nommé « sentier du phare » serait interdit aux chiens, puisque le nombre élevé de visiteurs attendu au belvédère et sa capacité d'accueil limitée, sont difficilement compatibles avec la présence de nombreux chiens. Aussi, le sentier qui relierait le camping à une tourbière serait interdit aux chiens, puisque celle-ci est fréquentée par une faune diversifiée, notamment des originaux. Il est souhaité que ce lieu demeure paisible pour augmenter les chances d'observation de la faune et favoriser la tenue d'activités de découverte de la faune.

4.7 Propositions de valorisation des découvertes

Le territoire, ainsi que les patrimoines naturel, culturel et paysager qui lui sont associés, offrent une diversité d'activités d'interprétation. Une fois que la Sépaq se verrait confier l'exploitation du parc national, elle établirait un plan d'éducation structuré s'adressant à une clientèle diversifiée, c'est-à-dire autant aux jeunes qu'aux adultes et pour divers types de visiteurs, allant de ceux qui sont de passage aux touristes internationaux. Les expériences de découverte s'articuleraient par exemple à travers des infrastructures interprétatives, des activités animées par des guides naturalistes ou des panneaux informatifs dans les bâtiments d'accueil ou le long des sentiers.

Le plan d'éducation pourrait aborder notamment les thématiques suivantes :

- L'histoire du territoire (ex. : la fréquentation préhistorique, la présence des Premières Nations et des Basques, la Grande Alliance, l'utilisation du territoire par les résidents locaux);
- L'archéologie;
- L'ornithologie (ex. : le corridor migratoire, la faune aviaire marine);
- La diversité des écosystèmes;
- La géologie et la géomorphologie;
- L'astronomie;
- L'observation du fleuve (marée, courant, navigation, etc.) et le parc marin du Saguenay–Saint-Laurent.



5. Orientations de gestion

La mission du réseau des parcs nationaux du Québec est d'abord d'assurer la conservation des écosystèmes à leur état naturel, au profit des générations actuelles et futures, tout en favorisant la pratique d'activités récréo-éducatives compatibles. Afin d'atteindre ce double objectif de protection et de mise en valeur, la gestion des parcs nationaux est guidée par les trois orientations de la Politique sur les parcs nationaux du Québec :

- Poursuivre le développement du réseau des parcs nationaux du Québec;
- Assurer la conservation des patrimoines naturel, culturel et paysager;
- Contribuer à la qualité de vie des citoyens et des collectivités.

Le Ministère et la Sépaq auraient chacun leur rôle à jouer dans la mise en œuvre de ces orientations pour le futur parc national. Cette mise en œuvre s'articulerait autour des objectifs de la Politique qui sont décrits ci-dessous.

Améliorer la configuration des parcs nationaux

Le Ministère propose une limite pour le projet de parc national basée sur la tenure publique des terrains. D'autres territoires en périphérie pourraient également représenter un intérêt pour la conservation. Si des occasions se présentaient, le Ministère analyserait la pertinence d'acquérir ces propriétés, d'un point de vue écologique et de mise en valeur.

Adopter une approche de gestion adaptative

Généralement, la gestion d'un parc national se fait de manière à laisser libre cours aux processus naturels influençant les écosystèmes en présence. Toutefois, il arrive que des interventions soient requises pour

assurer le maintien et la protection d'espèces ou d'équipements, de même que pour la restauration de sites dégradés. Réalisées selon une approche d'amélioration continue, les actions sont menées pour réagir aux changements observés, évaluer les actions prises et acquérir de nouvelles connaissances.

Les changements climatiques exerceront une influence importante sur les composantes naturelles du futur parc national et sur l'offre d'activités. La compréhension de ces phénomènes et de leurs effets représente de réels enjeux de gestion. Le plan de conservation du futur parc national comprendra des outils de veille de l'évolution des écosystèmes de manière à permettre à l'équipe du futur parc national de déterminer les mesures à adopter, que ce soit pour la planification d'activités, la conservation ou encore pour l'exploitation et l'entretien des infrastructures.

Aménager le territoire selon les meilleures pratiques connues

La protection des patrimoines naturel, culturel et paysager demeure au premier plan de la mise en valeur du futur parc national. Cette prémisse se reflète dans les outils de planification guidant les interventions sur le terrain. Ainsi, de la conception à la réalisation des travaux, les projets doivent être planifiés adéquatement, et ce, en ayant pour objectif prioritaire de minimiser les répercussions sur le milieu naturel. Dans certains cas, le principe de précaution doit être envisagé si un trop grand doute persiste.

La réalisation d'un projet ou de travaux d'aménagement ne doit pas nuire aux actions de protection, de restauration et d'acquisition de connaissances visant à assurer la conservation des patrimoines d'un parc national. Ainsi, en amont de tout projet d'aménagement, la direction du futur parc national devra s'assurer que celui-ci respecte le zonage établi par le Règlement sur les parcs. De plus, les projets devront être élaborés en cohérence avec les orientations de la Politique sur les parcs nationaux du Québec, de même que conformément aux lignes directrices et aux guides établis par les ministères et les organismes.

Les sites d'implantation des infrastructures seront caractérisés au préalable, afin d'éviter ou d'atténuer les répercussions anticipées par ceux-ci sur le milieu naturel et les éléments sensibles en présence (ex. les espèces à statut particulier). Cette caractérisation servira à repérer les sites optimaux d'implantation, à définir les mesures d'atténuation à mettre en œuvre durant les travaux, à statuer sur l'acceptabilité d'un projet et, le cas échéant, à procéder à la réévaluation de certains paramètres. Si de possibles répercussions dommageables pour le milieu naturel étaient soulevées, les meilleures pratiques d'aménagement seraient alors utilisées et des conditions strictes de réalisation des travaux seraient mises en œuvre. Un projet ayant de trop grandes répercussions anticipées sur le milieu récepteur pourrait être modifié ou déplacé, voire abandonné.

Compte tenu de la présence historique des humains sur le territoire et du potentiel de découverte archéologique, un inventaire archéologique serait réalisé en amont des travaux d'aménagement et intégré à la caractérisation de sites. Dans le cas où des vestiges archéologiques seraient découverts, les biens archéologiques pourraient être déplacés ou le projet pourrait être modifié, le cas échéant. Si le projet ne peut être modifié, une fouille archéologique serait effectuée en amont des travaux.

Une des approches qui a guidé l'élaboration du concept d'aménagement a été celle de contribuer à la lutte contre les changements climatiques. Cet objectif serait également considéré lors de l'implantation des infrastructures. À titre d'exemple, l'électricité serait le mode d'énergie privilégié pour l'alimentation des bâtiments et des véhicules; les bâtiments seraient conçus selon les normes énergétiques optimales;

l'approvisionnement local serait privilégié pour, notamment, réduire les émissions de gaz à effet de serre; et les matières résiduelles seraient gérées de manière durable.

Le concept d'aménagement proposé vise également à limiter les déplacements des visiteurs en voiture, entre autres en regroupant les départs de sentiers et en favorisant les déplacements à vélo. En plus de contribuer à la lutte contre les changements climatiques, cette approche vise à ce que la visite au parc national soit simplifiée pour les visiteurs.

Les aménagements proposés visent à donner accès au territoire au plus grand nombre de personnes, incluant celles à mobilité réduite. Des sentiers à faible dénivelé avec des infrastructures adaptées seraient ainsi proposés dans les secteurs Côtier Nord et Sud, ainsi que dans le secteur de la Pointe-aux-Alouettes.

L'implantation des infrastructures veillerait à minimiser la pollution lumineuse de manière à maintenir la qualité du ciel étoilé, notamment en suivant les instructions du guide d'éclairage et de réduction de la pollution lumineuse préparé par la Sépaq (2021).

Axer l'acquisition de connaissances sur les enjeux de conservation

Les parcs nationaux constituent des lieux de référence offrant des occasions d'acquisition de connaissances et de recherche dans des domaines variés. Les efforts consacrés à cette fin doivent être dirigés prioritairement vers des projets offrant des retombées directes sur la conservation des territoires et la conciliation des usages.

Une fois le parc national créé, la Sépaq établira un plan de conservation. Celui-ci est l'outil principal pour la planification des actions à réaliser en matière de conservation dans un horizon de cinq ans. Il répertorie les principaux enjeux du territoire du parc national et ses vulnérabilités, ainsi que les besoins en acquisition de connaissances, en suivis environnementaux et en restauration d'habitats, le cas échéant.

Assurer le suivi de l'état des parcs nationaux

Le suivi de l'état du patrimoine du parc national est primordial afin d'assurer sa préservation pour les générations actuelles et futures. Il permet de mesurer l'évolution de l'état de santé du parc national et de détecter l'apparition de changements afin d'adapter les mesures de gestion en conséquence.

Dans le but de suivre l'état de santé des parcs nationaux dont elle a la responsabilité, la Sépaq a, depuis 2002, mis en œuvre le Programme de suivi des indicateurs environnementaux (PSIE). Les résultats des suivis physiques et biologiques effectués dans le cadre de ce programme permettent de poser un diagnostic général sur les changements observés sur le territoire d'un parc national. Lorsque le suivi de l'un de ces indicateurs révèle un problème pour lequel il est possible d'agir, une mesure correctrice est adoptée et mise en œuvre. De plus, les résultats et les tendances révélées par le PSIE servent à orienter les actions et les interventions à mettre en œuvre par l'équipe du parc national. Un bilan annuel collige l'ensemble des tendances et des changements constatés, les mesures correctives à apporter et l'évaluation de celles-ci. Un bilan quinquennal inclut également une analyse plus poussée des résultats et permet d'établir un diagnostic sur l'état de santé de chacun des parcs nationaux du réseau.

Dès la création du parc national, la Sépaq mettrait en place un tel programme de suivi. Le programme pourrait notamment aborder les aspects suivants :

- Le suivi de l'érosion des berges, notamment dans le secteur de la Pointe-aux-Alouettes;
- Le suivi des espèces d'intérêt (ex. : faucon pèlerin, chauve-souris, pygargue à tête blanche, hirondelle de rivage, botryche pâle);
- Le suivi de la présence et de la répartition des espèces exotiques envahissantes;
- Le suivi de la qualité d'eau des rivières et des lacs.

Inscrire les parcs nationaux dans une dynamique régionale de conservation de la biodiversité

La participation des intervenants régionaux à la réalisation de la mission de conservation et d'accessibilité des parcs nationaux contribue à ce que les actions du parc national soient en harmonie avec la vision régionale. Pour faciliter cette concertation, tous les parcs sont dotés d'une table d'harmonisation composée d'intervenants régionaux et de représentants de la Sépaq et du ministère responsable des parcs nationaux. Ces tables sont des lieux d'échanges et de concertation qui rassemblent les élus municipaux, des représentants de Premières Nations, des milieux touristique, socio-économique, environnemental, éducatif et scientifique, ainsi que la direction du parc national. Ces instances jouent un rôle-conseil sur différents sujets liés au développement des parcs nationaux, tels que les orientations, les offres de services, les projets de développement ou encore les plans de mise en valeur. Les acteurs des zones périphériques peuvent ainsi contribuer au développement et à la conservation des parcs nationaux par leurs connaissances et leur partage des enjeux qui les préoccupent. Une telle table d'harmonisation serait mise en place spécialement pour le futur parc national.

Les conséquences de l'utilisation du territoire situé en périphérie d'un parc national peuvent exercer une influence sur les écosystèmes le composant, sur la conservation de la biodiversité et sur l'expérience de découverte. Depuis 2014, la Sépaq a amorcé une démarche visant à mobiliser les acteurs et les décideurs de la périphérie des parcs nationaux, afin que ces aires protégées soient davantage prises en compte dans l'aménagement du territoire et dans la prise de décision. Cette démarche concertée est essentielle au soutien de la viabilité des écosystèmes à l'échelle régionale, car elle permet la caractérisation des zones périphériques grâce aux données disponibles au sein des organisations concernées, la mobilisation des acteurs locaux détenant l'autorité sur le territoire et la mise en œuvre d'actions concrètes par ceux-ci, de même que par les organismes environnementaux actifs dans la périphérie.

La mobilisation des acteurs pourrait, par exemple, se faire autour du maintien de la qualité du ciel étoilé. La faible pollution lumineuse dans les divers secteurs du futur parc national permet aux visiteurs de vivre l'expérience du ciel étoilé. Ce potentiel de mise en valeur requiert une attention particulière lors de la construction des infrastructures, de manière à maintenir la pollution lumineuse au plus bas niveau possible. Une attention particulière serait ainsi portée pour éviter les appareils éclairant vers le ciel et privilégier l'installation d'éclairage ambré. À ce sujet, la Sépaq a rédigé un guide d'éclairage et de réduction de la pollution lumineuse pour favoriser l'utilisation d'un éclairage minimisant les impacts sur l'intégrité nocturne en précisant et en expliquant les normes et les principes à respecter (Sépaq, 2021). Malgré les meilleures pratiques d'aménagement qui seraient mises en place, la qualité du ciel étoilé pourrait être influencée par les activités autour du parc national. Les municipalités voisines seraient invitées à mettre en place des mesures pour éviter que la pollution lumineuse ne s'intensifie, voire à la réduire lorsque c'est possible. Les actions concertées contribueraient à maintenir cette qualité de ciel étoilé.



Faire connaître les bénéfices des parcs nationaux et leurs réalisations en matière de conservation

Les programmes éducatifs offerts dans les parcs nationaux permettent de diffuser des connaissances liées au patrimoine naturel et historique des parcs nationaux et de sensibiliser la population aux enjeux de conservation. En plus d'enrichir l'expérience de découverte des visiteurs, ces activités stimulent l'intérêt pour la protection du patrimoine. Dans certains cas, les connaissances peuvent être diffusées dans les rapports annuels, des communiqués, des bulletins et des billets, ainsi que dans les médias sociaux. De plus, certains outils et guides pourraient être rendus publics. Cela permettrait à la population de reconnaître les efforts consentis, de saisir le travail qu'il reste à accomplir et d'apprécier les bénéfices que le parc national procurera aux collectivités.

Lorsque le parc national serait créé, un plan d'éducation serait établi. Ce plan comprendrait les grandes priorités en matière d'éducation pour les prochaines années, les publics cibles et les buts pour chacune des grandes stratégies éducatives. Au-delà des visiteurs qui bénéficieraient d'une offre d'activités animées ou autonomes, le plan d'éducation viserait à toucher les élèves et les résidents demeurant à proximité du parc national.

Favoriser l'accessibilité aux parcs nationaux

La possibilité d'explorer la nature et de développer son appréciation des milieux naturels, de la culture et des paysages, peu importe son âge ou ses origines, doit être à la portée de tous, et cela doit se refléter dans l'offre d'activités du parc national. Ainsi, selon le contexte, l'équipe du parc national se doit de maintenir ou de développer une offre d'activités variées afin que chacun puisse y trouver son compte, par exemple, en aménageant un réseau de sentiers offrant divers niveaux de difficulté et différentes longueurs à la disposition des visiteurs. Par ailleurs, les activités de découverte doivent être accessibles aux néophytes tout en offrant aux initiés la possibilité d'approfondir leurs connaissances.

Depuis quelques années, la Sépaq a développé un système d'achat en ligne des droits d'accès aux parcs nationaux. Les visiteurs sont ainsi invités à acquérir leurs droits avant leur visite au parc. Les visiteurs n'ayant pas accès à Internet pourraient se doter d'un accès à un des accueils du parc national ou à l'aide des deux bornes de péage automatisées situées dans l'aire d'accueil autonome.

Faire connaître les parcs nationaux comme étant des lieux incontournables d'éducation, de rapprochement avec la nature et de promotion d'un mode de vie physiquement actif

Le « déficit nature » se traduit comme étant un manque de contact avec les éléments de la nature découlant, entre autres, d'une urbanisation en forte croissance depuis quelques décennies. Au Québec, environ 80 % de la population vit en milieu urbain et il est rapporté que celle-ci, et particulièrement les jeunes, expérimenterait de plus en plus ce déficit nature. Les activités de plein air répondent à un besoin fondamental de contact avec la nature, et les bienfaits qui découlent de leur pratique sont multiples. La réduction du stress, la diminution des symptômes liés à la dépression, l'amélioration de la concentration,

l'atténuation des symptômes associés au trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité et l'augmentation des interactions sociales en sont des exemples (Ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur, 2017). La mission de conservation et d'accessibilité des parcs nationaux et les activités de découverte et de plein air qui y sont offertes en font des lieux incontournables pour favoriser ce rapprochement avec la nature. Le parc national de la Côte-de-Charlevoix offrirait d'ailleurs une variété d'activités favorisant ce contact apaisant et ressourçant avec la nature, telles que la randonnée pédestre, la contemplation du fleuve, ainsi que l'observation de la faune.

En plus de promouvoir un mode de vie physiquement actif, les parcs nationaux offrent une variété d'occasions d'éducation. L'équipe du futur parc national profiterait des différents programmes développés à l'échelle du réseau par la Sépaq et par les entités concernées du gouvernement du Québec, en les adaptant au contexte particulier du parc national. Ainsi, des activités éducatives seraient offertes autour de thèmes comme l'histoire, la géologie, l'ornithologie, la diversité des écosystèmes, l'astronomie et la vie marine. Ces activités prendraient la forme de causeries présentées en soirée à l'abri-causerie, de contes autour d'un feu de camp ou encore de randonnées guidées. De plus, des initiatives particulières seraient préparées en collaboration avec les intervenants locaux.

Renforcer les liens avec les Premières Nations

Les parcs nationaux sont des lieux tout indiqués pour tisser des liens de collaboration plus forts avec les Premières Nations et pour construire un espace de rencontres favorisant la compréhension mutuelle des cultures. La société québécoise est de plus en plus consciente des réalités des Premières Nations et est intéressée par leur histoire et leur culture. Des discussions auront lieu avec les Premières Nations concernées pour mettre en valeur leur patrimoine culturel, historique et actuel, notamment pour le secteur de la Pointe-aux-Alouettes.

La collaboration avec les Premières Nations peut permettre des expériences positives aux visiteurs des parcs nationaux en plus de diversifier l'offre d'activités de découverte. De plus, des partenariats avec les Premières Nations pourraient soutenir et élargir les possibilités de diversifications économiques pour les Premières Nations. Enfin, des mécanismes de collaboration pourraient être mis en place pour valoriser les savoirs autochtones.

Par ailleurs, le Règlement sur les parcs permet la pratique de certaines activités alimentaires, rituelles ou sociales par les membres d'une nation autochtone figurant à l'annexe 1 du Règlement. Les membres de la Nation Wendat, de la Première Nation des Innus Essipit et de la Première Nation des Pekuakamiulnuatsh, seraient inscrits à cette annexe pour le futur parc national de la Côte-de-Charlevoix. Ceux-ci seraient donc exemptés d'y payer la tarification d'accès, notamment. La chasse et le piégeage sont cependant interdits dans les parcs nationaux du Québec en vertu de l'article 7 de la Loi sur les parcs.

Accroître les retombées dans les collectivités

La culture du partenariat est déjà bien intégrée dans le réseau des parcs nationaux. Elle a permis de créer des occasions d'affaires, en plus d'offrir une complémentarité de produits et de services à l'échelle régionale.

Afin d'accroître les retombées dans les collectivités environnantes, les partenariats mettant en valeur les personnes, les produits régionaux, les innovations et la culture seraient mis en place. Il en est de même pour l'acquisition de produits et de services requis pour les besoins associés à l'exploitation du parc national. Cet arrimage des forces et des attraits régionaux représente une des clés pour renforcer le sentiment d'appartenance au parc national.

Les parcs nationaux offrent des occasions d'emplois diversifiées qui demandent des qualifications variées. L'embauche de personnel provenant de la région entourant le parc national contribue notamment à accroître les retombées socioéconomiques locales, de même qu'à une plus grande mobilisation et à une meilleure rétention de la main-d'œuvre. De plus, la table d'harmonisation qui serait mise sur pied spécialement pour le futur parc national favoriserait la synergie des actions régionales en matière de développements récréotouristiques et contribuerait aux retombées locales.





6. Prochaines étapes

À la suite de la tenue de la consultation publique, le Ministère apportera les modifications jugées nécessaires au projet et, ensuite, il établira le coût pour sa réalisation. Les étapes suivantes requises à la création du parc national sont :

- la demande d'un avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement de la MRC de Charlevoix-Est (requis en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme);
- la préparation de la carte de zonage et du plan descriptif par le Bureau de l'arpenteur général du Québec;
- la publication en préavis dans la *Gazette officielle du Québec* du projet de règlement modifiant le Règlement sur les parcs (requis en vertu de la Loi sur les règlements);
- l'édiction du Règlement modifiant le Règlement sur les parcs et du Règlement sur l'établissement du parc national de la Côte-de-Charlevoix par le Conseil des ministres, et la publication de ceux-ci dans la *Gazette officielle du Québec*. L'entrée en vigueur de ces règlements officialiserait la création du parc national. L'entrée en vigueur se fait le quinzième jour suivant la publication pour édicition des règlements dans la *Gazette officielle du Québec*.

La décision d'entreprendre les deux dernières étapes est prise par le Conseil des ministres et dépend des disponibilités budgétaires du gouvernement du Québec.

La Sépaq entreprendrait ensuite les travaux nécessaires à la réalisation du concept d'aménagement. La réalisation de ces travaux s'échelonnerait sur plusieurs années suivant la création du parc national prévue en 2028.

7. Références bibliographiques

COMMISSION DE TOPONYMIE. 2025, [En ligne], [<https://toponymie.gouv.qc.ca/ct/>] (page consultée le 4 décembre 2025)

GOUVERNEMENT DU QUÉBEC. 1986. *Les parcs québécois : 7. Les régions naturelles*. Ministère du Loisir, de la Chasse et de la Pêche. Direction générale du plein air et des parcs, 257 p.

LEPAGE, H. 1996. *Identification d'un site potentiel pour la création d'un parc de conservation dans la région naturelle B 21 – La Côte de Charlevoix*. Pour le ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction du plein air et des parcs, 33 p.

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION ET DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR. 2017. *Au Québec, on bouge en plein air! – Avis sur le plein air*, 72 p.

MINISTÈRE DES FORÊTS, DE LA FAUNE ET DES PARCS. 2018. *Politique sur les parcs nationaux du Québec*, 48 p.

SÉPAQ. 2021. *Voir la nuit : guide d'éclairage et de réduction de la pollution lumineuse*, 30 p.

TREMBLAY, G. non daté. *Description des régions naturelles : fjord du Saguenay. B-20*. Non publié.



8. Annexe

Ministères et organismes consultés dans le cadre du projet du parc national de la Côte-de-Charlevoix

Catégorie d'organismes	Organismes
Gouvernement	Ministère des Transports et de la Mobilité durable
	Ministère de la Culture et des Communications
	Ministère des Ressources naturelles et des Forêts
	Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie
	Secrétariat aux relations avec les Premières Nations et les Inuit
	Parcs Canada (Unité de gestion du Saguenay–Saint-Laurent)
Milieu municipal	Saint-Siméon
	Baie-Sainte-Catherine
	Municipalité régionale de comté de Charlevoix-Est
Premières Nations	Première Nation des Innus Essipit
	Nation Wendat
Organismes régionaux et locaux	Tourisme Charlevoix
	Réserve de biosphère de Charlevoix
	Organisme de bassins versants de Charlevoix-Montmorency
	Conseil régional en environnement – Capitale-Nationale
	Géoparc de Charlevoix
	Institut national de la recherche scientifique
	Unité de loisir et de sport de la Capitale-Nationale
	Comité ZIP Saguenay-Charlevoix
	Association pour la conservation et la protection du territoire de Baie-des-Rochers
	Zec Buteux-Bas-Saguenay
	Fédération québécoise de la montagne et de l'escalade
	Club de Montagne du Saguenay
	Club de Montagne et d'Escalade de Québec
	Sentiers Québec-Charlevoix

**Environnement,
Lutte contre
les changements
climatiques,
Faune et Parcs**

Québec

